



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE



COMMUNE DU LORRAIN

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LORRAIN

N°10/04/2024

SEANCE DU 04 AVRIL 2024
PRESIDENCE DE Monsieur Justin PAMPHILE

Monsieur Richard HENRIETTE - Secrétaire

En l'an Deux Mille Vingt Quatre, le quatre avril à 17 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Justin PAMPHILE- Maire

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

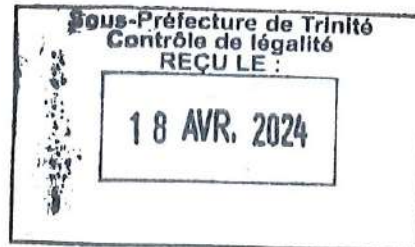
DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 23

VOTES

Exprimés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0



PRESENTS : Justin PAMHILE - René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Lucien VICTORIN - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Antoinette CABRIMOL- Irène THALMENSY– Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL -

ABSENTS EXCUSES : Gérard CABRIMOL - Marie MARIELLO - Yann DESCAS - Céline LOUISOR

ABSENTS : Alex DUCLOVEL - Mickaëlle JOACHIM - Gérard COLY – Cornélie Marie ONIER – Véronique PAMPHILE- OUDIANE - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS - Yann DESCAS à Pamela PATRON - Céline LOUISOR à Noémie DUCLOVEL.

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur.

Le comptable a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant la présentation du compte de gestion arrêté par le comptable public pour l'exercice 2023 et joint en annexe,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Article 1 : **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées

Article 2 : **STATUE** sur l'exécution du Budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Article 3 : **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance,
Lorrain , le 04 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE

Justin PAMPHILE



VILLE DU LORRAIN

LE MAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE



COMMUNE DU LORRAIN

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LORRAIN

N°11/04/2024

SEANCE DU 04 AVRIL 2024
PRESIDENCE DE Monsieur Justin PAMPHILE

Monsieur Richard HENRIETTE - Secrétaire

En l'an Deux Mille Vingt Quatre, le quatre avril à 17 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Justin PAMPHILE- Maire

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 22

VOTES

Exprimés : 22
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0



PRESENTS : Justin PAMPHILE - René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Lucien VICTORIN - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Antoinette CABRIMOL- Irène THALMENSY- Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL -

ABSENTS EXCUSES : Gérard CABRIMOL - Marie MARIELLO - Yann DESCAS - Céline LOUISOR

ABSENTS : Alex DUCLOVEL - Mickaëlle JOACHIM - Gérard COLY – Cornélie Marie ONIER – Véronique PAMPHILE- OUDIANE - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS - Yann DESCAS à Paméla PATRON - Céline LOUISOR à Noémie DUCLOVEL.

Le compte administratif constitue le compte rendu de la gestion du maire (ordonnateur) pour l'exercice écoulé.

Il est préparé par l'ordonnateur, obligatoirement au vu du compte de gestion fourni préalablement par le comptable public. En effet, les montants inscrits au compte administratif doivent être en concordance avec ceux figurant au compte de gestion.

Le compte administratif retrace les ouvertures cumulées de crédits en dépenses et en recettes votées par le conseil municipal. Il reprend également les dépenses et les recettes effectuées par l'ordonnateur au cours de l'exercice écoulé, y compris les dépenses non mandatées de l'exercice mais qui ont été engagées, ou des recettes certaines qui n'ont pas donné lieu à une émission de titres de recettes. Il constate, enfin, les résultats comptables.

Avant de constater ceux-ci pour l'exercice 2023, il y a lieu de préciser que le budget primitif comporte une erreur. Cette dernière concerne l'inscription du solde d'exécution 2022 en dépenses d'investissement pour un montant de 5 852 439,79 €. Or, le résultat à reporter (D001) était de 5 852 439,89 € conformément aux résultats concordants des comptes administratif et de gestion 2022. Cette différence de 0,10 € a été corrigée pour rétablir la concordance des comptes.

Dès lors, les résultats peuvent être résumés comme suit :

• Section de fonctionnement	
○ Recettes	12 933 215,84 €
○ Dépenses	12 998 146,71 €
▪ Résultat de l'exercice (déficit)	- 64 930,87 €
	(Résultat 2022 : + 2 316 034,64 € affectés à l'investissement 2023)
• Section d'investissement	
○ Recettes	6 712 823,10 €
○ Dépenses	3 671 178,68 €
▪ Résultat de l'exercice (excédent)	+ 3 041 644,42 €
▪ Résultat 2022	- 5 852 439,89 €
▪ Résultat de clôture 2023	- 2 810 795,47 €
○ Les restes à réaliser 2023	
▪ Recettes	+ 3 496 482,33 €
▪ Dépenses	- 1 030 317,57 €
○ Résultat cumulé	- 344 630,71 €

Le rapport de présentation du compte administratif 2023 est joint en annexe.

Sous la présidence de Monsieur René MICHEL-ETIENNE, 1^{er} Adjoint, le Maire s'étant retiré lors du vote,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, par 22 voix pour :

Article 1 : **CONSTATE** que les résultats du Compte Administratif coïncident avec ceux du Compte de Gestion du Comptable,

Article 2 : **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2023 de l'ordonnateur,

Article 3 : **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

Article 4 : **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance,

Lorrain, le 04 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Justin PAMPHILE

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

RAPPORT DE PRESENTATION

Les résultats de l'année 2023 se présentent comme suit :

- Section de fonctionnement
 - Recettes 12 933 215,84 €
 - Dépenses 12 998 146,71 €
 - Résultat de l'exercice (déficit) - 64 930,87 €
(Résultat 2022 : + 2 316 034,64 € affectés à l'investissement 2023)

- Section d'investissement
 - Recettes 6 712 823,10 €
 - Dépenses 3 671 178,68 €
 - Résultat de l'exercice (excédent) + 3 041 644,42 €
 - Résultat 2022 - 5 852 439,89 €
 - Résultat de clôture 2023 - 2 810 795,47 €

 - Les restes à réaliser 2023
 - Recettes + 3 496 482,33 €
 - Dépenses - 1 030 317,57 €

 - Résultat cumulé - 344 630,71 €



I- Le fonctionnement

Le résultat de fonctionnement est un déficit de 64 930,87 €. Il n'y aura donc pas d'affectation de résultat.

A- Les recettes

Les recettes augmentent de 6 % par rapport à 2022.

Chap.	Libellé	2022	2023	Evol.
013	ATTENUATIONS DE CHARGES <i>(indemnités journalières versées par la CGSS pour les contractuels ayant eu un arrêt de travail pour maladie, remboursement du traitement d'un agent mis à disposition d'une autre collectivité...)</i>	21 765,65	46 726,49	115 %
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	485 620,28	524 965,57	8 %
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES <i>(cimetière, occupation du domaine public, piscine)</i>	34 828,27	27 469,84	-21 %
73	IMPOTS ET TAXES	8 938 801,71	9 814 819,57	10 %
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 628 081,63	2 005 854,22	-24 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE <i>(revenu des immeubles)</i>	67 366,46	77 142,75	15 %
76	PRODUITS FINANCIERS <i>(intérêts des parts sociales du Crédit Agricole)</i>	237,84	251,43	6 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 832,05	435 985,97	3298 %
	TOTAL	12 189 533,89	12 933 215,84	6 %

L'évolution des recettes est essentiellement liée à :

1- L'amélioration des impôts et taxes (73) et les produits exceptionnels (77).

- o Le chapitre 73 augmente de 876 017,86 €.

Au sein de ce chapitre, les impôts directs locaux progressent de 607 459,00 € et les impôts et taxes d'outre-mer (octroi de mer et taxes sur les carburants) de 284 425,57 €.

- o Le chapitre 77 croit de 423 153,92 €.

Ce chapitre constate notamment :

- Deux cessions de terrains à :
 - Fonds-Brûlé (BGI Bragance) : 251 985,00 €
 - Morne-Capot (Orange) : 6 705,00 €
- Des dégrèvements de la taxe foncière : 27 017,00 €
- Des annulations de mandats : 147 621,69 €

- Autres (remboursement de franchise par l'assurance, régularisation d'une avance (trop perçu)) : 2 657,28 €

2- **La baisse des dotations et participations (chapitre 74)** consécutive notamment à l'acompte de 40 % du FSE pour les chantiers inclusifs (466 718,00 €) reçu en 2022.

Les opérations d'ordre concernent :

- Les travaux en régie (détaillés en dépenses d'investissement) : 492 626,22 €
- Les reprises d'amortissement de diverses études : 32 339,35 €

B- Les dépenses

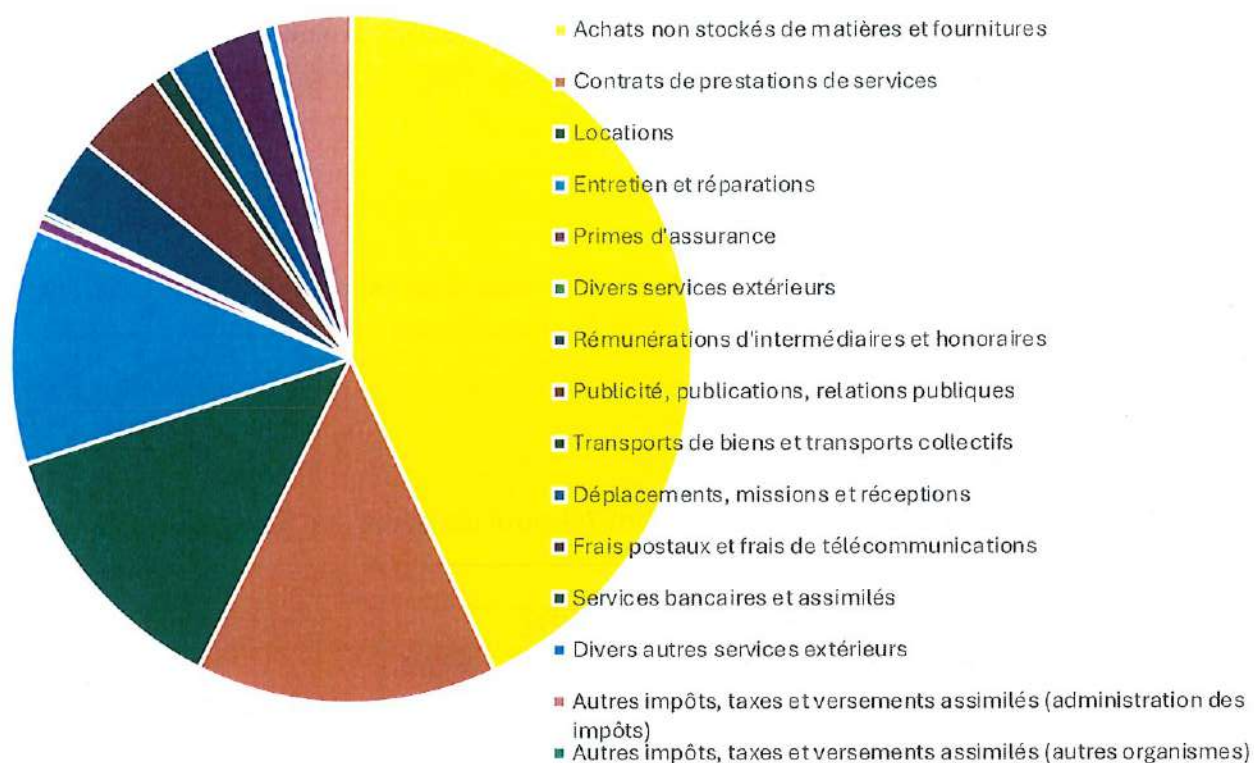
Les dépenses augmentent de 10 % dont 7% pour les dépenses réelles.

Chapitre	Libellé	2022	2023	Evol.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 216 377,02	2 279 074,56	3 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 676 042,45	7 128 564,81	7 %
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	389 518,00	318,00	-1 %
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	249 469,28	602,39	156 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 053 698,01	1 611 669,87	-22 %
66	CHARGES FINANCIERES	12 126,67	41 627,74	243 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	214 757,01	4 142,94	-98 %
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	908 146,40	-
	TOTAL	11 811 988,44	12 998 146,71	10 %

Les charges à caractère général (011) croissent de 3 % par rapport à 2022.

Les achats de matières et fournitures (eau, électricité, carburant, matériaux...) constituent la principale dépense (43 %) suivie des contrats de prestations de services (14 %), des locations mobilières et immobilières (13 %) et de l'entretien de matériel divers, véhicules, bâtiments et terrains (11 %).

CHARGES A CARACTERE GENERAL



Les charges de personnel (012) augmentent de 7% par rapport à 2022. Elles sont impactées par :

- des recrutements : 55 CDD, 7 PEC
- une réintégration après disponibilité
- des départs : 9 retraites (7 titulaires et 2 CDI), 4 non-renouvellement de contrat, 1 démission
- autres : revalorisation du SMIC et du point d'indice (juillet), avancement d'échelons et de grades, rappel de traitement, revalorisation de l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et augmentation du nombre d'heures de certains agents

Les autres dépenses sont :

- 1- Le FNGIR : 378 378,00 €
- 2- Un dégrèvement portant sur la THLV : 8 940,00 €
- 3- Les indemnités et autres frais des élus : 180 709,75 €
- 4- La dotation de la Caisse des écoles : 950 000,00 €
- 5- La dotation du CCAS : 270 000,00 €
- 6- La contribution au STIS : 192 458,00 €

- 7- Les subventions versées aux associations : 18 500,00 €
- a. Rapid Club : 4 000,00 €
 - b. COSML : 10 000,00 €
 - c. Tennis Club : 1 000,00 €
 - d. Baryl Band : 3 500,00 €
- 8- Les charges financières (intérêts de la dette...) : 41 627,74 €
- 9- Les charges exceptionnelles (annulation de titres) : 4 142,94 €
- 10- Les dotations aux amortissements et aux provisions : 908 146,40 €
- a. Provision de la moitié du risque financier portant sur le contentieux avec Cap Nord et relatif à l'attribution de compensation au titre des compétences transport et tourisme : 885 446,40 €
 - b. Provision pour dépréciation des actifs circulants : 22 700,00 € (obligation de provisionner au moins 15% des restes à recouvrer au 28/11/2023 d'un montant de 142 259,33 €)
- 11- Opérations d'ordre : 637 602,39 €
- a. Amortissements : 378 912,39 €
 - b. Cessions de terrains à Fonds Brûlé et Morne-Capot (sortie du patrimoine) : 258 690,00 €

II- L'investissement

Le résultat cumulé de l'exercice est déficitaire de 2 810 795,47 €.

A- Les recettes

Au terme de l'exercice 2023, les recettes s'élèvent à 6 712 823,10 €.

Il convient de rappeler que l'excédent de fonctionnement de 2022 a été capitalisé en 2023 pour un montant de 2 316 034,64 €.

La ville a reçu 2 034 644,59 € de subventions. Celles-ci représentent 30 % des recettes globales et concernent :

SUBVENTIONS DIVERSES	
- Ecole numérique : 16 207,20 €	
- Route de Gauthier : 20 000,00 €	
- Eclairage du stade : 10 000,00 €	46 207,20
AMENAGMNT 1 ^{ER} ETAGE MAIRIE	16 577,48
REHAB MARCHE	254 722,20
AMNAGMNT DES 50 PAS GEOMETRIQUES	125 626,54
TRAVAUX DE REFECT° GUICHETERIE DU STADE	56 500,00
REALISATION D'UN MUR A CROCHEMORT	147 500,00
PROTECTION QUARTIERS MNE CAPOT ET MNE CERON	22 500,00
AMENAGEMENT DU CIMETIERE	39 271,29
AMENAGMT LOCAUX CCIAUX ET ADM EX ECOLE TARQUIN	38 204,33
REHABILITATION DU GYMNASSE	147 036,66
REHABILITATION DE LA TOITURE DU LOCAL DE PAVILLON	27 300,00

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - PLAN LUMIERE	1 014 425,29
REHAB OUVRAGE HYDRAULIQUE ROUTE DE LA MONTAGNE	45 000,00
AMENAGMT LOCAUX ASS ET TECHN PISCINE SS BOIS	23 849,60
AMENAGEMENT RUES BOURG - GOUV. PONTON	29 924,00

En outre, la Commune a reçu :

- Le FCTVA : 161 622,30 €
- La taxe d'aménagement : 23 355,71 €
- Le FRDE : 393 077,35 €
- L'emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole : 500 000,00 €
- L'emprunt contracté auprès de l'AFL : 500 000,00 €

Des avances versées sur commandes sont régularisées pour :

- Réhabilitation du gymnase : 23 716,37 €
- Cimetière – transition énergétique : 26 924,04 €

S'agissant enfin des opérations d'ordre, elles intègrent les amortissement (378 912,39 €) et les cessions de terrains (sortie du patrimoine) à BGI Bragance et Orange (258 690,00 €). Les opérations patrimoniales concernent l'intégration de diverses études dans les programmes d'opérations d'équipement concernés (95 845,71 €).

B- Les dépenses

La Ville a réalisé 3 671 178,68 € de dépenses.

Les opérations d'ordre comprennent :

- Les travaux en régie : 492 626,22 €

Objet	Montant
REHABILITATION EX-DISPENSAIRE DE CARABIN	5 364,67
REALISATION D'UN ABRIS A L'ECOLE DE MAXIME	3 166,06
REHABILITATION DU LOCAL DES SCOUTS	3 706,81
REALISATION D'ABRIS A LA PISCINE MUNICIPALE	14 415,75
REPARATION DU PONT DE LA MONTAGNE BON REPOS	3 594,18
REALISATION LOCAL ASSOCIATIF DU NEPTUNE CLUB	5 341,61
REPRISE RESEAU EAU PLUVIALE LOTISSEMENT SEGUINEAU	9 335,44
REPRISE CHEMIN MOREAU	639,38
TRAVAUX DE REPARATION DE L'EGLISE DU LORRAIN	7 059,54
REPRISE DE REVETEMENT SUR LE -MUR DE CITE LE VALLON ET CROCHEMORT	9 275,29
TRAVAUX D ELECTRICITE DE L'EGLISE	4 288,23
TRAVAUX DE RENOVATION DE LA STRUCTURE DE GARDE DU MORNE-CAPOT	5 133,88
TRAVAUX DE RENOVATION DE L HOTEL DE VILLE	4 457,83
TRAVAUX RENOVATION DE L'ESPACE COMMERCIAL GILBERT TARQUIN	8 007,32
TRAVAUX DE REPARATION DU COMPLEXE SPORTIF	17 148,54
TRAVAUX DE RENOVATION DES ECOLES	31 574,34

MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES ECOLES	3 955,41
TRAVAUX DE REHABILITATION DES LATRINES	13 443,45
RENOVATION DE LA MAISON DE LA CULTURE	6 909,53
REHABILITATION DU LOCAL DES SCOUTS	13 424,86
REALISATION DU LOCAL DE LA BOULE LORRINOISE	26 403,66
TRAVAUX D'ENTRETIEN DU LOCAL ASSO DE CARABIN-EX DISPENSAIRE	1 145,11
REFECTION CHEMIN DE MIOREAU	62 584,62
REFECTION DE LA ROUTE DU MORNE-CERON	54 762,55
REFECTION CHAUSSEE PASSAGE CAVALIER MAXIME	82 435,64
REFECTION DE LA ROUTE DE LA MONTAGNE	34 310,37
MODERNISATION VOIRIE	44 864,96
CANALISATION ROUTE DU CALVAIRE	7 606,88
FLEURISSEMENT ROUTE DU STADE	3 237,15
CANALISATION ROUTE DE FOND LABOURG	5 033,16

- Les reprises d'amortissements appliqués aux études intégrées dans les programmes des opérations d'équipement : 32 339,35 €

Il est rappelé que les opérations patrimoniales concernent l'intégration de diverses études dans leurs programmes (95 845,71€).

Les dépenses réelles d'un montant de 3 050 367,40 €, sont les suivantes :

Chapitre	Libellé	2023
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES <i>(remboursement du capital de la dette)</i>	193 005,74
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES <i>(document d'urbanisme, licences, études diverses)</i>	60 192,40
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES <i>(acquisition d'un terrain Rue J.Clerc, mobilier, matériel de transport, informatique, aménagements divers...)</i>	200 573,77
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPAT° <i>(Participation au capital de l'Agence France Locale)</i>	6 900,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES <i>(Agence des 50 PAS - RHS CROCHEMORT / REDOUTE)</i>	222 280,09
181	RECONSTRUCTION ECOLE DE CARABIN	11 179,05
196	REHAB MARCHE	55 533,01
197	STRUCTURE DE GARDE PETITE ENFANCE	1 802,14
518	TRAVAUX DE REFECTION GUICHETERIE DU STADE	28 951,02
522	RIVIERE LESSADE	12 110,39
523	REALISATION D'UN MUR A CROCHEMORT	12 000,64
526	RENOV URBAINE - RUE GAL GAULLE PHASE 2	46 735,84
538	MODERNISATION DE VOIRIE	34 143,86
540	AMENAGMT LOCAUX CCAUX ET ADM EX ECOLE TARQUIN	5 303,48
542	REHABILITATION DU GYMNASSE	411 617,70
543	RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE VIVE	8 137,50
546	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - PLAN LUMIERE	1 350 154,83

551	AMGMT ET MISE AUX NORMES MAISON DE LA CULTURE	8 137,50
553	AMENAGMT LOCAUX ASS ET TECHN PISCINE SS BOIS	13 141,03
555	AMENAGEMENT RUES BOURG - G. DE GAULLE	53 413,47
556	AMENAGEMENT RUES BOURG - GOUV. PONTON	58 782,32
560	CIMETIERE - TRANSITION ENERGETIQUE	116 670,83
563	AMENAGEMENT DU CIMETIERE	139 600,79

C- Les restes à réaliser

Ils sont détaillés dans la maquette jointe.

La dette

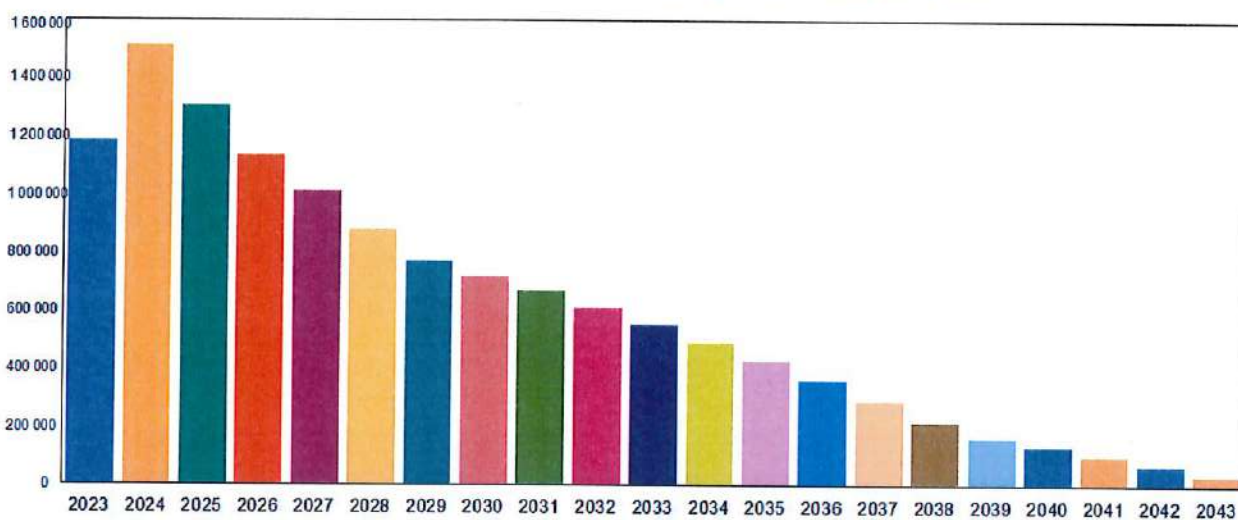
En 2023, la Collectivité a contracté deux emprunts :

- 500 000,00 € auprès du Crédit Agricole
- 500 000,00 € auprès de l'AFL.

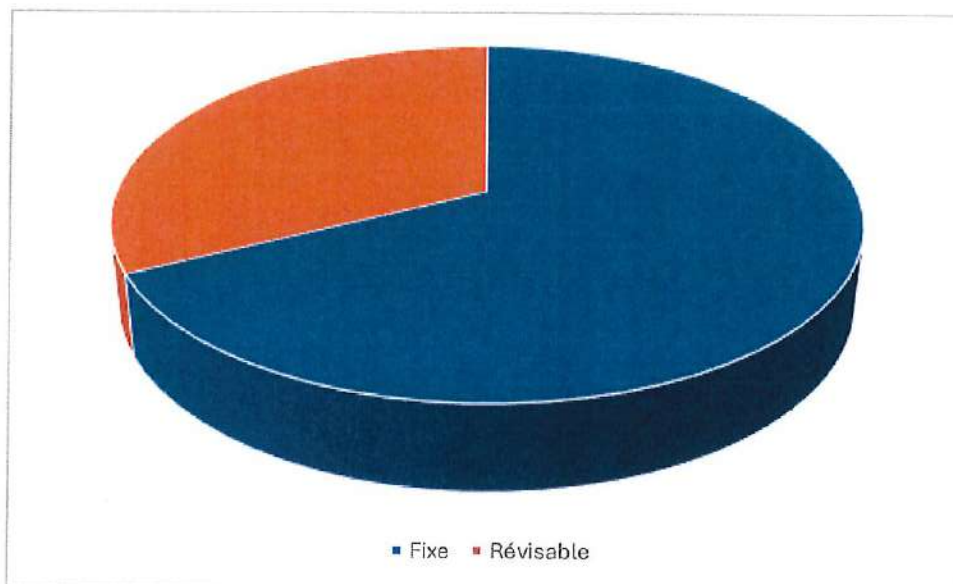
Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 1 508 521 €.

L'extinction de l'en-cours de la dette se fera en 2043.

Evolution de la dette sur le 'restant dû'



68 % de la dette concerne des emprunts à taux fixe.





VILLE DU LORRAIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

LE MAIRE



COMMUNE DU LORRAIN

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LORRAIN

N°12/04/2024

SEANCE DU 04 AVRIL 2024
PRESIDENCE DE Monsieur Justin PAMPHILE

Monsieur Richard HENRIETTE - Secrétaire

En l'an Deux Mille Vingt Quatre, le quatre avril à 17 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Justin PAMPHILE– Maire

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2024

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 24

VOTES

Exprimés : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0



PRESENTS : Justin PAMPHILE - René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Lucien VICTORIN - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Antoinette CABRIMOL- Irène THALMENSY– Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL -

ABSENTS EXCUSES : Gérard CABRIMOL - Marie MARIELLO - Yann DESCAS - Céline LOUISOR

ABSENTS : Justin PAMPHILE - Alex DUCLOVEL - Gérard COLY – Cornélie Marie ONIER – Véronique PAMPHILE- OUDIANE - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS - Yann DESCAS à Pamela PATRON - Céline LOUISOR à Noémie DUCLOVEL.

Conformément aux dispositions de l'article 1639 A du code général des impôts, il appartient aux collectivités locales de faire connaître aux services fiscaux les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit.

Il est rappelé les taux des impôts directs locaux de 2023, à savoir :

	2023
Taxe foncière bâtie	53,01%
Taxe foncière non bâtie	29,25%
Taxe d'habitation	29,88%

Suivant l'état 1259 Com, les ressources fiscales à taux constants sont les suivantes :

	Bases prévisionnelles 2024	Taux (proposés) 2024	Produits attendus
Taxe foncière bâtie	5 772 000,00	53,01%	3 059 737,00
Taxe foncière non bâtie	115 300,00	29,25%	33 725,00
Taxe d'habitation	1 843 300,00	29,88%	550 778,00
Produit total attendu			3 644 240,00
Effet du coefficient correcteur (ressource indépendante des taux)			598 878,00
<i>Impôts directs locaux</i>			4 243 118,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Article 1 : VOTE les taux conformément à la proposition faite pour 2024 :

	2024
Taxe foncière bâtie	53,01%
Taxe foncière non bâtie	29,25%
Taxe d'habitation	29,88%

Fait et délibéré en séance,
Lorrain , le 04 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Justin PAMPHILE





VILLE DU LORRAIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

COMMUNE DU LORRAIN



LE MAIRE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LORRAIN

N°13/04/2024

SEANCE DU 04 AVRIL 2024
PRESIDENCE DE Monsieur Justin PAMPHILE

Monsieur Richard HENRIETTE - Secrétaire

En l'an Deux Mille Vingt Quatre, le quatre avril à 17 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Justin PAMPHILE- Maire

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 24

VOTES

Exprimés : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0



PRESENTS : Justin PAMPHILE- René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Lucien VICTORIN - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Antoinette CABRIMOL- Irène THALMENSY- Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL -

ABSENTS EXCUSES : Gérard CABRIMOL - Marie MARIELLO - Yann DESCAS - Céline LOUISOR

ABSENTS : - Alex DUCLOVEL - Gérard COLY – Cornélie Marie ONIER – Véronique PAMPHILE-ODIANE - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS - Yann DESCAS à Pamela PATRON - Céline LOUISOR à Noémie DUCLOVEL.

Le budget primitif est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. C'est le premier budget de l'exercice budgétaire. Il est voté, après la tenue du débat d'orientation budgétaire, au plus tard le **15 avril** et couvre l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre.

Le budget primitif se présente sous la forme d'une **section de fonctionnement** et d'une **section d'investissement**. Chaque section, tout comme l'ensemble du budget primitif, doit être à l'équilibre.

Il est rappelé que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 22 février 2024.

Considérant le rapport de présentation du budget primitif 2024, joint en annexe,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Article 1 : **APPROUVE** la constitution, en 2024, d'une provision correspondant à 50 % du risque financier lié aux attributions de compensation concernant les compétences transport et tourisme, non payées par la Commune à Cap Nord, soit 577 290,20 €.

Article 2 : **APPROUVE** les Autorisations de programme proposées pour le budget primitif :

REF	Op.	INTITULE	COUT 2024-2026	SUBVENTIONS	AUTOFINANCEMENT
AP-2024-01	563	Aménagement du cimetière	279 201,63 €	143 542,58 €	135 659,05 €
AP-2024-02	565	Modernisation voirie du centre bourg	300 000,00 €	285 076,00 €	14 924,00 €

Article 3 : **AUTORISE** l'inscription au budget des crédits de paiement proposés pour l'exercice 2024 :

OP	PREVISION CP INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
		2024	2025	2024	2025
563	Aménagement du cimetière	139 600,79 €	139 600,84 €	71 771,29 €	71 771,29 €
565	Modernisation voirie du centre bourg	130 000,00 €	170 000,00 €	130 000,00 €	155 076,00 €

Article 4 : **ADOpte** le budget primitif 2024 dans son ensemble

Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement 12 836 939,00 €
- Section d'investissement 6 547 475,00 €
- TOTAL 19 384 414,00 €

Article 5 : **CONFIRME** que la Commune a voté son Budget par nature, accompagné d'une présentation par fonction, avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M57.

Fait et délibéré en séance,

Lorrain, le 04 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Justin PAMPHILE

VOTE DU BUDGET PRIMITIF
RAPPORT DE PRESENTATION

Le projet de budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

•	Section de fonctionnement	12 836 939,00 €
•	Section d'investissement	6 547 475,00 €
•		
•	TOTAL	19 384 414,00 €



I- Le fonctionnement

A- Les recettes

Les recettes prévues au budget primitif diminuent de 1 % par rapport aux réalisations de 2023.

Chap.	Libellé	2023	2024	Evol.
013	ATTENUATIONS DE CHARGES <i>(indemnités journalières versées par la CGSS pour les contractuels ayant eu un arrêt de travail pour maladie, remboursement du traitement d'un agent mis à disposition d'une autre collectivité...)</i>	46 726,49	50 000,00	7 %
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	524 965,57	600 000,00	14 %
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES <i>(cimetière, occupation du domaine public, piscine)</i>	27 469,84	27 500,00	0 %
73	IMPOTS ET TAXES	9 814 819,57	5 786 450,00	
731	FISCALITE LOCALE		4 309 618,00	3 %
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 005 854,22	1 983 121,00	-1 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE <i>(revenu des immeubles)</i>	77 142,75	80 000,00	4 %
76	PRODUITS FINANCIERS <i>(intérêts des parts sociales du Crédit Agricole)</i>	251,43	250,00	0 %
77	PRODUITS SPECIFIQUES	435 985,97	0,00	-
	TOTAL	12 933 215,84	12 836 939,00	-1 %

1- Les principales recettes réelles attendues sont les suivantes :

a. Les impôts et taxes (73) : 5 786 450,00 €

Les impôts et taxes comprennent :

- Le FPRIC : 130 000,00 €
- La taxe sur les carburants : 700 000,00 €
- L'octroi de mer : 4 956 450,00 €

b. La fiscalité locale (731) : 4 309 618,00 €

- Les impôts directs locaux : 4 243 118,00 €

Le projet de budget primitif est construit avec un maintien des taux des impôts directs locaux de 2023. Pour rappel, les taux 2023 sont les suivants :

	2023
TFB	53,01%
TFNB	29,25%
TH	29,88%

Le produit fiscal attendu est :

	Bases prévisionnelles 2024	Taux (proposés) 2024	Produits attendus
Taxe foncière bâtie	5 772 000,00	53,01%	3 059 737,00
Taxe foncière non bâtie	115 300,00	29,25%	33 725,00
Taxe d'habitation	1 843 300,00	29,88%	550 778,00
Produit total attendu			3 644 240,00
Effet du coefficient correcteur (ressource indépendante des taux)			598 878,00
<i>Impôts directs locaux</i>			4 243 118,00

- La taxe communale additionnelle aux droits de mutation : 60 000,00 €
- Les droits de place : 6 500,00 €

c. Les dotations et participations : 1 983 121,00 €

- La DGF : 1 658 369,00 €

1. Dotation forfaitaire : 834 325,00 €
 2. DACOM : 824 044,00 €
- Les aides attendues pour les contrats aidés (Etat et CTM) : 200 000,00 €
 - La compensation des exonérations de la taxe foncière par l'Etat : 115 752,00 €
 - La dotation pour titres sécurisés : 9 000,00 €

2- Les recettes d'ordre

Les travaux réalisés en régie sont évalués à 600 000,00 € pour l'exercice 2024.

B- Les dépenses

Les dépenses diminuent globalement de 1% (mais augmentent de 1% pour les dépenses réelles) par rapport aux réalisations 2023.

Chap.	Libellé	2023	2024	Evol.
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		64 930,87	-
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 279 074,56	2 539 977,94	11 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 128 564,81	7 350 000,00	3 %
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	387 318,00	378 378,00	-2 %
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		43 118,00	-
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	637 602,39	400 000,00	-37 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 611 669,87	1 383 243,98	-14 %
66	CHARGES FINANCIERES	41 627,74	90 000,00	116 %
67	CHARGES SPECIFIQUES	4 142,94	10 000,00	141 %
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	908 146,40	577 290,21	-36%
	TOTAL	12 998 146,71	12 836 939,00	-1 %

1- Le résultat 2023

Le résultat de fonctionnement 2023 est un déficit de 64 930,87 €. Il est donc repris en dépenses pour le même montant.

2- Les dépenses réelles prévisionnelles sont estimées comme suit :

Les charges à caractère général (011) sont prévues pour un montant de 2 539 977,94 €. Le détail de ces charges figure sur la maquette en annexe.

Les charges de personnel (012) sont impactées par :

- Le recrutement de 26 agents PEC
- L'augmentation du nombre d'heures d'un agent PEC et d'un agent contractuel public
- La transformation des contrats PEC en contrat public de 4 agents
- La revalorisation de l'indemnité compensatrice et du SMIC
- Les avancements d'échelon et de grade
- 7 départs de titulaires, 2 départs de contractuels
- La prime versée aux agents recenseurs

Elles s'élèvent à 7 350 000,00 €.

Les atténuations de produits (014) concernent le FNGIR pour un montant de 378 378,00 €.

Les autres charges de gestion courante (65) sont envisagées à hauteur de 1 383 243,98 € :

- Indemnités et autres frais des élus : 180 600,00 €
- Caisse des écoles : 610 171,39 €
- CCAS : 291 605,59 €
- STIS : 203 236,00 €
- Subventions aux associations : 18 500,00 €
- Admission de créances en non-valeur : 39 121,00 €
- Autres : 40 010,00 €

Le chapitre 66- Charges financières est évalué à 90 000,00 €. Il tient compte des intérêts de la dette (55 000,00 €) et des préfinancements de subventions par l'AFD (35 000,00 €).

Le chapitre 67- Charges spécifiques (annulations de titres...) est prévu pour un montant de 10 000,00 €.

Les dotations aux amortissements et provisions (chapitre 68) sont inscrites à hauteur de 577 290,21 €.

Il s'agit d'une provision du risque financier lié aux attributions de compensation concernant les compétences transport et tourisme, non payées par la Commune à Cap Nord.

En 2023, la Ville a provisionné 885 446,40 €, soit 50 % du risque.

En 2024, le contentieux est toujours en cours. Par conséquent, il est proposé de constituer une provision sur les exercices 2024 et 2025. Le risque financier total est de 1 154 580,41 €, soit les 50 % restant (885 446,41 €) auxquels il convient d'ajouter l'attribution de compensation 2024 (269 134,00 €). Ainsi, la provision de 2024 est constituée pour un montant de 577 290,20 € (soit 50% du risque total).

3- Les opérations d'ordre sont :

Les dotations aux amortissements (042) s'élèvent à 400 000,00 €.

- 4- Un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement** est prévu pour 43 118,00 €

II- L'investissement

A. Autorisations de programmes

Afin de mobiliser les crédits de façon adaptée au rythme technique des opérations, la collectivité a engagé une démarche de programmation pluriannuelle des investissements.

Ainsi, au titre du BP 2023 de premières opérations avaient été inscrites en autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP). La démarche sera approfondie au cours de l'exercice 2024, avec 2 opérations supplémentaires proposées en autorisations de programmes :

- Modernisation voirie du centre bourg
- Aménagement du cimetière

Dès lors, pour ces opérations il est proposé de mettre en place des crédits de paiements annuels (CP) adaptés au rythme d'avancement. Ces crédits viendront en lieu et place des restes à réaliser qui ne seront comptabilisés ni en dépenses ni en recettes.

REF	Op.	INTITULE	COUT 2024-2026	SUBVENTIONS	AUTOFINANCEMENT
AP-2024-01	563	Aménagement du cimetière	279 201,63 €	143 542,58 €	135 659,05 €
AP-2024-02	565	Modernisation voirie du centre bourg	300 000,00 €	285 076,00 €	14 924,00 €

OP	PREVISION CP INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
		2024	2025	2024	2025
563	Aménagement du cimetière	139 600,79 €	139 600,84 €	71 771,29 €	71 771,29 €
565	Modernisation voirie du centre bourg	130 000,00 €	170 000,00 €	130 000,00 €	155 076,00 €

B. Dépenses d'investissement

1. Dépenses d'équipement

Des crédits sont prévus aux chapitres suivants (détaillés dans le tableau qui suit et la maquette budgétaire) :

- Au chapitre 20 pour la réalisation d'études, de documents d'urbanisme et l'acquisition de logiciels
- Au chapitre 204 pour la rémunération de l'Agence des 50 Pas géométriques pour la RHI
- Au chapitre 21 pour des travaux, acquisition de matériel de transport, ainsi que de matériel informatique

Les opérations d'équipement sont réalisées à partir des crédits de reports, soit 1 030 317,57 € et de crédits nouveaux pour le solde.

2. Les emprunts et dettes assimilées

Le remboursement en capital de la dette est estimé à 208 000 €.

3. Les autres dépenses d'investissement (opérations d'ordre budgétaire)

Les travaux en régie sont prévus pour un montant de 600 000 €.

C. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement se répartissent sur les grands postes suivants (détail dans le tableau qui suit et la maquette budgétaire) :

- Les fonds et dotations (chapitre 10)
- Les subventions en RAR et nouvelles (Chap.13)
- Les écritures d'ordre la section d'investissement en recettes s'élèvent à 400 000€ (la dotation aux amortissements).
- L'emprunt : un nouvel emprunt de 500 000€ sera mobilisé auprès de l'AFL

REF	DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
		RAR	2024	RAR	2024
135	Réparations de l'église		50 000,00	40 000,00	
165	Eclairage stade municipal	45 250,00	5 000,00	6 000,00	28 000,00
181	Reconstruction école Carabin	70 919,43		258 576,00	
183	Réfection Maison de la culture		10 000,00	47 250,00	
194	Aménagement 1er étage mairie			16 577,58	
196	Réhabilitation du Marché Couvert	374 245,05		416 052,80	
197	Structure de garde petite enfance	60 909,53		104 700,00	
500	Aménagement centre technique			33 000,00	
501	Réhabilitation ST			24 500,00	
504	Réhabilitation aires de jeux			35 000,00	
506	Construction aire de pétanque Séguineau	13 009,15		17 600,00	

508	Réhabilitation plateau sportif Carabin			33 300,00	
509	Construction locaux associatifs			26 400,00	
510	Aménagement accès sous bois	37 700,00			
512	Local associatif IPL			46 750,00	
516	Aménagement des 50 pas		168 507,64		308 893,46
518	Travaux de réfection guicheterie stade			35 000,00	
521	Aménagement Cyber base			15 000,00	
522	Confortement de la rivière lesade		50 000,00		277 000,00
526	Rénov urbaine Rue Gal de Gaulle Phase 2		14 000,00	60 000,00	
528	Aménagement d'accès aux sites touristiques	12 424,85		283 500,00	
531	Aménagement cimetièrre			69 000,00	
534	Réfection patrimoine intempéries			66 000,00	
536	Transfert école G Tarquin vers IPL		43 000,00	65 349,59	
538	Modernisation de voirie	27 701,14		120 000,00	
539	Réfection voie d'accès J Pernock			95 839,20	
540	Aménagement locaux commerciaux ex-école Tarquin	9 959,93		45 000,00	
541	Cloture du stade			66 000,00	
542	Réhabilitation du Gymnase	55 344,62	400 163,18	209 813,34	276 670,00
543	Reconstruction de la Chapelle de Vivé		25 000,00		
544	Couverture du Plateau Sportif de Carabin		155 790,44		65 000,00
545	Réhab toiture local Pavillon			3 900,00	
546	Rénovation de l'éclairage public	122 823,20		547 249,83	
547	Eclairage stade municipal			23 000,00	
548	Aménagement d'un espace numérique à la médiathèque	5 833,02		5 833,02	
551	Réhabilitation de la Maison de la Culture		25 000,00		

553	Aménagement locaux assoc et tech piscine	7 561,82		52 548,80	
558	Menuiserie école I.P.L		108 500,00		80 000,00
560	Cimetière transition énerg			73 692,00	
562	Installation des ombrières	125 860,00		106 720,00	
563	Aménagement du cimetière		139 600,80		71 771,28
C21	Réhabilitation de la piscine		15 000,00		
C21	Toiture de l'école de Morne-Capot		40 000,00		
C21	Réhabilitation Siege de l'éveil de Carabin		30 000,00		
564	Economiser l'eau		64 000,00		25 600,00
565	Modernisation voirie bourg		130 000,00		130 000,00
566	Mise en œuvre de l'adressage		152 000,00		145 000,00
D001	Solde d'exécution reporté		2 810 795,37		
10	FCTVA + taxes aménagement				498 000,00
13	FRDE				201 939,93
13	SUBV RAR divers			338 847,17	
16	Emprunts et dettes		208 000,00		500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	28 869,68	100 000,00		
21	Immobilisations corporelles	31 906,15	166 000,00		
26	Participations		6 800,00		
*040	Amortissements				400 000,00
*040	Tvx en régie		600 000,00		
*021	Virement de la section de fonctionnement				43 118,00
*024	Cessions d'immo			108 483,00	
			5 517 157,43		3 050 992,67
		RAR	1 030 317,57	RAR	3 496 482,33
		TOTAL BP	6 547 475,00	TOTAL BP	6 547 475,00



VILLE DU LORRAIN

LE MAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE



COMMUNE DU LORRAIN

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LORRAIN

N°14/04/2024

SEANCE DU 04 AVRIL 2024
PRESIDENCE DE Monsieur Justin PAMPHILE

Monsieur Richard HENRIETTE - Secrétaire

En l'an Deux Mille Vingt Quatre, le quatre avril à 17 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Justin PAMPHILE- Maire

OCTROI DE GARANTIE DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 24



PRESENTS : Justin PAMPHILE - René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Lucien VICTORIN - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Antoinette CABRIMOL- Irène THALMENSY– Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL -

ABSENTS EXCUSES : Gérard CABRIMOL - Marie MARIELLO - Yann DESCAS - Céline LOUISOR

ABSENTS : - Alex DUCLOVEL - Gérard COLY – Cornélie Marie ONIER – Véronique PAMPHILE-ODIANE - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS - Yann DESCAS à Pamela PATRON - Céline LOUISOR à Noémie DUCLOVEL.

Le groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses Membres, collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux (EPL) (ci-après les *Membres*).

Institué par les dispositions de l'article L.1611-3-2 du CGCT tel que modifié par l'article 67 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique :

« Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux peuvent créer une société publique revêtant la forme de société anonyme régie par le livre II du code de commerce dont ils détiennent la totalité du capital et dont l'objet est de contribuer, par l'intermédiaire d'une filiale, à leur financement.

Cette société et sa filiale exercent leur activité exclusivement pour le compte des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux. Cette activité de financement est effectuée par la filiale à partir de ressources provenant principalement d'émissions de titres financiers, à l'exclusion de ressources directes de l'Etat ou de ressources garanties par l'Etat.

Par dérogation aux dispositions des articles L. 2252-1 à L. 2252-5, L. 3231-4, L. 3231-5, L. 4253-1, L. 4253-2 et L.5111-4, les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux sont autorisés à garantir l'intégralité des engagements de la filiale dans la limite de leur encours de dette auprès de cette filiale. Les modalités de mise en œuvre de cette garantie sont précisées dans les statuts des deux sociétés. »

Le Groupe Agence France Locale est composé de deux sociétés :

- L'Agence France Locale, société anonyme à directoire et conseil de surveillance ;
- L'Agence France Locale - société territoriale (La *Société Territoriale*), société anonyme à conseil d'administration.

Conformément aux statuts de la Société Territoriale, aux statuts de l'Agence France Locale et au pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des Membres (le *Pacte*), la possibilité pour un Membre de bénéficier de prêts de l'Agence France Locale, est conditionnée à l'octroi, par ledit Membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale (la *Garantie*).

La ville du Lorrain a délibéré pour adhérer au Groupe Agence France Locale le 22/12/2022.

L'objet de la présente délibération est, conformément aux dispositions précitées, de garantir les engagements de l'Agence France Locale dans les conditions et limites décrites ci-après, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux Membres.

Présentation des modalités générales de fonctionnement de la Garantie

Objet

La garantie a pour objet de garantir certains engagements de l'Agence France Locale (des emprunts obligataires principalement) à la hauteur de l'encours de dette du Membre auprès de l'Agence France Locale.

Bénéficiaires

La Garantie est consentie au profit des titulaires (les Bénéficiaires) de documents ou titres émis par l'Agence France Locale déclarés éligibles à la Garantie (Les Titres Eligibles).

Montant

Le montant de la Garantie correspond, à tout moment, et ce quel que soit le nombre et/ ou le volume d'emprunts détenus par le Membre auprès de l'Agence France Locale, au montant de son encours de dette (principal, intérêts courus et non payés et éventuels accessoires, le tout, dans la limite du montant principal emprunté au titre de l'ensemble des crédits consentis par l'Agence France Locale à la Ville du Lorrain qui n'ont pas été totalement amortis). Ainsi, si le Membre souscrit plusieurs emprunts auprès de l'Agence France Locale, chaque emprunt s'accompagne de l'émission d'un engagement de Garantie, telle que, directement conclu après de l'AFL.

Durée

La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par le Membre auprès de l'Agence France Locale, et ce quelle que soit l'origine des prêts détenus ; augmentée de 45 jours.

Conditions de mise en œuvre de la Garantie

Le mécanisme de Garantie mis en œuvre crée un lien de solidarité entre l'Agence France Locale et chacun des membres, dans la mesure où chaque Membre peut être appelé en paiement de la dette de l'Agence France Locale, en l'absence de tout défaut de la part dudit Membre au titre des emprunts qu'il a souscrit vis-à-vis de l'Agence France Locale.

La garantie peut être appelée par trois catégories de personnes : (I) un Bénéficiaire, (II) un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires et (III) la Société Territoriale. Les circonstances d'appel de la présente Garantie sont détaillées dans le modèle figurant en annexe à la présente délibération.

Nature de la Garantie

La Garantie est une garantie autonome au sens de l'article 2321 du Code civil. En conséquence, son appel par un Bénéficiaire n'est pas subordonné à la démonstration d'un défaut de paiement réel par l'Agence France Locale.

Date de paiement des sommes appelées au titre de la Garantie

Si la Garantie est appelée, le Membre concerné doit s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé dans un délai de 5 jour ouvrés.

Telles sont les principales caractéristiques de la Garantie objet de la présente délibération et dont les stipulations complètes figurent en annexe.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,

Vu la délibération n° 04/06/2020 en date du 18/06/2020 ayant confié à Monsieur le Maire la compétence en matière d'emprunts ;

Vu la délibération n° 75/12/2022, en date du 22/12/2022 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la Ville du Lorrain

Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la Ville du Lorrain afin que la Ville du Lorrain puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale

Vu le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes.

Après avoir pris connaissance de l'exposé détaillé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décident :

- Que la Garantie de la Ville du Lorrain est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :

- Le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2024 est égal au montant maximal des emprunts que la Ville du Lorrain est autorisée à souscrire pendant l'année 2024,
 - La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la Ville du Lorrain pendant l'année 2024 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
 - La Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
 - Si la Garantie est appelée, la Ville du Lorrain s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
 - Le nombre de Garanties octroyées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2024 sera égal au nombre de prêts souscrit auprès de l'agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, pendant l'année 2024, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Ville du Lorrain, dans les conditions définies ci-dessus ;
 - D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance,

Lorrain, le 04 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Justin PAMPHILE



LE MAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

COMMUNE DU LORRAIN

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LORRAIN

N°15/04/2024

SEANCE DU 04 AVRIL 2024
PRESIDENCE DE Monsieur Justin PAMPHILE

Monsieur Richard HENRIETTE - Secrétaire

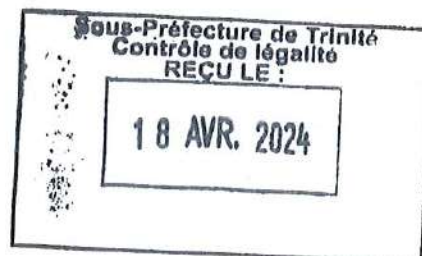
En l'an Deux Mille Vingt Quatre, le quatre avril à 17 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Justin PAMPHILE– Maire

ASSOCIATION LA BOULE LORRINOISE - DEMANDE DE SUBVENTION

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 24



PRESENTS : Justin PAMPHILE - René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Lucien VICTORIN - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Antoinette CABRIMOL- Irène THALMENSY– Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL -

ABSENTS EXCUSES : Gérard CABRIMOL - Marie MARIELLO - Yann DESCAS - Céline LOUISOR

ABSENTS : - Alex DUCLOVEL - Gérard COLY – Cornélie Marie ONIER – Véronique PAMPHILE-ODIANE - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS - Yann DESCAS à Paméla PATRON - Céline LOUISOR à Noémie DUCLOVEL.

La Ville a reçu une demande de subvention de l'association La boule Lorrinoise.

Cette association sportive sollicite le soutien de la collectivité à hauteur de Quinze Mille Euros (15 000,00 €) pour la réalisation de son programme d'actions 2024.

Ce programme porte essentiellement sur deux manifestations principales :

1) Le grand prix de la ville du Lorrain

D'envergure régionale, cette action réunit des boulistes de clubs locaux et des délégations de Guadeloupe et Guyane.

Trente-deux équipes de triplètes sont attendues.

2) Le trophée du nord atlantique

Manifestation territoriale qui ambitionne d'accueillir plus de 300 boulistes. Organisée sur deux bouledromes, elle débutera à Séguineau au Lorrain pour se terminer à Trinité.

Le budget prévisionnel des deux actions s'élève à 50 000 €.

Afin d'encourager cette initiative et pour rester dans l'enveloppe financière réservée aux subventions de fonctionnement allouées aux associations et autres personnes de droit privé (article 6574), il est proposé d'attribuer une subvention de Mille Euros (1 000 €) à la boule lorrinoise.

Après discussion et délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des présents décident de :

- 1- Se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement de Mille Euros (1 000,00 €) à l'association La boule Lorrinoise ;
- 2- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces y afférentes.

Fait et délibéré en séance,

Lorrain, le 04 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Justin PAMPHILE



LE MAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

COMMUNE DU LORRAIN

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LORRAIN

N°16/04/2024

SEANCE DU 04 AVRIL 2024
PRESIDENCE DE Monsieur Justin PAMPHILE

Monsieur Richard HENRIETTE - Secrétaire

En l'an Deux Mille Vingt Quatre, le quatre avril à 17 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Justin PAMPHILE- Maire

ASSOCIATION TENNIS CLUB DU LORRAIN - DEMANDE DE SUBVENTION

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 24



PRESENTS : Justin PAMPHILE - René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Lucien VICTORIN - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Antoinette CABRIMOL- Irène THALMENSY– Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL -

ABSENTS EXCUSES : Gérard CABRIMOL - Marie MARIELLO - Yann DESCAS - Céline LOUISOR

ABSENTS : - Alex DUCLOVEL - Gérard COLY – Cornélie Marie ONIER – Véronique PAMPHILE-ODIANE - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS - Yann DESCAS à Paméla PATRON - Céline LOUISOR à Noémie DUCLOVEL.

Le 04 mars 2024, la Ville a reçu une demande de subvention de l'association Tennis Club du Lorrain.

Cette association sportive sollicite le soutien de la collectivité à hauteur de Deux Mille Euros (2 000,00 €) pour réaliser sa manifestation OPEN DU SOUVENIR du 22 mai 2024.

La manifestation qui sera à sa 24^{ème} édition est d'envergure départementale. Organisée sur une période d'un mois, elle est ouverte aux compétiteurs Dames et Messieurs non classés à la 2^{ème} série et accueille des clubs locaux et nationaux.

L'open du souvenir constitue un rendez-vous incontournable pour le tennis martiniquais et son succès se confirme d'année en année.

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 6 400 €.

Il est à noter que le Tennis Club du Lorrain est le seul club du nord atlantique à proposer une activité régulière et pérenne avec comme objectif de promouvoir le tennis dans les zones rurales et de cibler toutes les tranches d'âges.

Afin d'encourager cette initiative et pour rester dans l'enveloppe financière réservée aux subventions de fonctionnement allouées aux associations et autres personnes de droit privé (article 6574), il est proposé d'attribuer une subvention de Cinq Cents Euros (500€) au Tennis Club du Lorrain.

Après discussion et délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des présents décident de :

- 1- Se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement de Cinq Cents Euros (500€) à l'association Tennis Club du Lorrain ;
- 2- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces y afférentes.

Fait et délibéré en séance,

Lorrain, le 04 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

 **Le Maire,**
Justin PAMPHILE




REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE



LE MAIRE

COMMUNE DU LORRAIN

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LORRAIN

N°17/04/2024

SEANCE DU 04 AVRIL 2024
PRESIDENCE DE Monsieur Justin PAMPHILE

Monsieur Richard HENRIETTE - Secrétaire

En l'an Deux Mille Vingt Quatre, le quatre avril à 17 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Justin PAMPHILE- Maire

**INSTALLATION CENTRE D'HEBERGEMENT DE LOISIRS ET TOURISTIQUE
DU LORRAIN**

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 24



PRESENTS : Justin PAMPHILE - René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Lucien VICTORIN - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Antoinette CABRIMOL- Irène THALMENSY- Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL -

ABSENTS EXCUSES : Gérard CABRIMOL - Marie MARIELLO - Yann DESCAS - Céline LOUISOR

ABSENTS : - Alex DUCLOVEL - Gérard COLY – Cornélie Marie ONIER – Véronique PAMPHILE-ODIANE - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS - Yann DESCAS à Pamela PATRON - Céline LOUISOR à Noémie DUCLOVEL.

Face à une demande grandissante d'hébergement de loisirs et touristique, la ville a entrepris des travaux de rénovation des anciens gîtes du quartier Sous-Bois.

Cette séquence de travaux importants impliquant à la fois les ouvriers de la ville et des demandeurs d'emploi en formation dans le cadre d'un chantier d'insertion est aujourd'hui dans sa 1^{ère} phase d'achèvement. La structure sera bientôt livrée.

Située sur un site agréable à proximité de la Piscine Municipale et du Complexe sportif Michel THALMENCY, cet espace ambitionne de permettre aux résidents et aux visiteurs outre un hébergement de qualité, de bénéficier des équipements aménagés pour la pratique de sports mais également pour exercer diverses activités pédagogiques, ludiques et touristiques.

Cet espace polyvalent répondant aux normes PMR a pour vocation d'accueillir des publics divers : familles, groupes d'amis, personnes individuelles, clubs sportifs ou accueils collectifs de mineurs.

Il a également pour ambition de créer une vraie dynamique au sein du tissu associatif de la ville. En plus d'utiliser l'espace pour leurs propres besoins, ces derniers pourront en effet développer une offre d'activités adaptées à l'accueil des utilisateurs, notamment des centres de vacances sportifs.

Le centre possède une capacité totale de 40 couchages répartis sur 4 bâtiments identiques.

Chacun est composé comme suit :

Au rez-de-chaussée :

- 2 chambres de 3 couchages chacune,
- 1 salle d'eau,
- 1 WC,
- 1 coin cuisine,
- 1 coin salle à manger,
- 1 terrasse.

A l'étage :

- 2 chambres de 2 couchages chacune.

Ses modalités de fonctionnement seraient régies par le règlement intérieur en annexe du présent rapport.

Pour permettre la mise en service du Centre d'hébergement de loisirs et touristique du Lorrain, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des présents décident de :

- ✓ Valider le règlement intérieur tel qu'annexé au présent rapport ;

✓ Arrêter les tarifs ci-après :

- 1 nuitée 1 lit en chambre double pour 1 personne : 25 €
- 1 nuitée chambre double pour deux personnes : 50 €
- 1 nuitée chambre triple pour trois personnes : 70 €
- 1 nuitée en gîte complet : 200 €

A partir de 4 nuitées un tarif dégressif est appliqué comme suit :

- 1 nuitée 1 lit en chambre double 20€
- 1 nuitée chambre double pour deux personnes 40€
- 1 nuitée chambre triple 60€ pour une, deux ou trois personnes
- 1 nuitée en bungalow complet : 180€

Gratuits : Pour les enfants jusqu'à 3 ans

Tarif normal : pour les + de 3 ans

A ces tarifs s'ajoutent les frais de remise en état s'élevant à 40€ et la taxe de séjour au tarif en vigueur (selon délibération N°CC-10-2020/135 en date du 08/10/2020 de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord). A ce jour, 0,50 cents

✓ Autoriser Monsieur le Maire à signer les actes y afférents.

Lorrain, le 04 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Justin PAMPHILE

REGLEMENT INTERIEUR

Centre d'Hébergement de Loisirs et Touristique du Lorrain

Situé dans la Ville du Lorrain à 5 minutes du bourg, dans un endroit calme et reposant proche de la piscine municipale et du complexe sportif Michel THALMENCY, le Centre d'Hébergement de Loisirs et Touristique se trouve à 42 km de l'aéroport Pôle Caraïbes Aimé Césaire.

Cette structure gérée par la Ville du Lorrain est ouverte toute l'année.

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal et le règlement des séjours est à effectuer auprès de la régie de recettes de la Ville.

1. Capacité d'accueil

Le centre d'hébergement a une capacité totale de 40 couchages répartis sur 4 bungalows identiques.

Chaque bungalow est composé comme suit :

REZ-DE-CHAUSSEE : 2 chambres de 3 couchages chacune, 1 salle d'eau, 1 WC, 1 coin cuisine, 1 terrasse.

ETAGE : 2 chambres de 2 couchages chacune.

2. Durée de séjour :

Les séjours seront de 3 nuits consécutives minimum et ne devront pas excéder les 7 nuits consécutives.

Pour les Centres de Vacances, il est autorisé jusqu'à 21 jours consécutifs.

3. Réservation :

Les réservations se feront en ligne sur le site internet ou par mail à l'adresse suivante :

xxxxxxx@xxxx.xx



4. Tarifs et règlement :

Les bungalows sont loués selon le tarif suivant :

- 1 nuitée 1 lit en chambre double par personne 25 €
- 1 nuitée chambre double pour deux personnes 50 €
- 1 nuitée chambre triple pour trois personnes 70 €
- 1 nuitée en gîte complet : 200 €

A partir de 4 nuitées un tarif dégressif est appliqué comme suit :

- 1 nuitée 1 lit en chambre double 20 €
- 1 nuitée chambre double pour deux personnes 40 €
- 1 nuitée chambre triple 60 € pour une, deux ou trois personnes
- 1 nuitée en bungalow complet : 180 €

Gratuits : Pour les enfants jusqu'à 3 ans

Tarif normal : pour les + de 3 ans

A ces tarifs s'ajoutent les frais de remise en état s'élevant à 40 € et la taxe de séjour au tarif en vigueur (selon délibération du 08 octobre 2020 de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord). A ce jour : 0,50 cents.

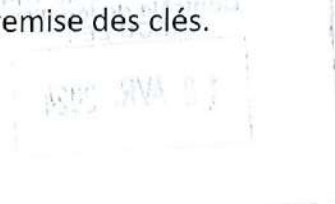
La totalité des nuitées est à régler en ligne sur le site internet du Centre et à la Régie de Recettes de la Ville du Lorrain sur présentation du courrier de réservation remis par le gestionnaire du CHST2L. Le règlement peut se faire :

- Par Carte Bancaire
- En espèces
- En chèques vacances : Aucun rendu de monnaie ne sera effectué, en cas de règlement par chèque vacances supérieur au montant total de la facture.

Pour les groupes, merci de privilégier un seul règlement.

Nous vous invitons à vérifier les périodes, jours et horaires d'ouverture de la régie de la Ville du Lorrain avant de vous rendre sur place.

Le locataire ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'issue de son séjour. La totalité du séjour devra être réglé avant la remise des clés.



5. Accueil personnes en situation de handicap accompagnées

Le centre d'hébergement est ouvert à toutes les personnes en situation de handicap, accompagnées de leurs proches ou d'un accompagnateur.

6. Clés

Les clés seront remises au locataire sur présentation de la quittance de paiement délivrée par la Régie de Recettes de la Ville du Lorrain et d'une pièce d'identité.

7. Arrivée

Le locataire doit se présenter le jour précisé et à l'heure mentionnée sur le contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, il doit prévenir le gestionnaire du CHST2L.

8. État des lieux

Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le représentant de la Ville à l'arrivée et au départ du bungalow. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du bungalow à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ.

9. Dépôt de garantie ou caution

Un dépôt de garantie de 400 € (quatre cents euros) est demandé par le propriétaire. Ce dépôt de garantie sera versé par le locataire et par chèque à la régie le jour du règlement du séjour.

10. Restitution de la caution et état des lieux

Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, le dépôt de garantie est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par la Ville dans un délai n'excédant pas deux semaines.

Sous réserve des déductions faites du coup de remise en état des lieux si dégradation.

11. Modalités de la restitution de la caution

Si aucune dégradation n'est constatée lors de l'état des lieux de sortie, un acte de mainlevée sera remis au locataire par le propriétaire. Le locataire pourra, sur présentation de cet acte de mainlevée être remboursé de sa caution.

Si des dégradations sont constatées lors de l'état des lieux de sortie d'un montant inférieur à 400 €, une mainlevée sera établie par le propriétaire du montant de la caution déduction faite du coût de remise en état des lieux. Le chèque de caution de 400€ sera encaissé et la différence restituée au locataire par virement.

Si des dégradations sont constatées lors de l'état des lieux de sortie d'un montant supérieur ou égal à 400 €, aucune mainlevée ne sera établie par le propriétaire. La caution ne sera pas remboursée.

12. Utilisation des lieux

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Il est demandé de respecter le sommeil des autres locataires et de ne plus faire de bruit après 22h00.

Pour les réveils matinaux, respecter le silence jusqu'à 8 heures.

La musique ne doit pas s'étendre à l'extérieur de la pièce où elle est diffusée.

L'ensemble du site est non-fumeur, le vapotage y est aussi interdit.

Aucun objet de valeur ne doit être laissé dans les bungalows.

Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet.

13. Accès piscine

L'accès de la piscine est autorisé aux heures d'accueil du grand public pour toute location. La piscine est interdite à tous les enfants non accompagnés d'un adulte. Le port de brassard est obligatoire pour les enfants ne sachant pas nager. Les enfants doivent être sous la vigilance constante des parents afin d'éviter tout accident.

Il est interdit de boire, de manger, de fumer et de courir sur la plage piscine.

La piscine est surveillée.

14. Couchage

Le centre d'hébergement n'est pas un hôtel. Par conséquent, les chambres sont des dortoirs. Il est possible que la chambre soit partagée avec une personne inconnue. Si le locataire ne souhaite pas partager la chambre, il devra s'acquitter de la totalité de la location de la chambre au tarif indiqué au chapitre 4.

Le lit est fait à votre arrivée. Il n'y a ni service de chambres, ni entretien des locaux. L'entretien des locaux doit être assuré par le locataire.

15. Animaux

La présence d'animaux n'est pas autorisée sauf pour les personnes en situation de handicap nécessitant l'assistance d'un animal de compagnie.

16. Assurances

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

17. Paiement des charges

En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix.

18. Parking

Le parking du CHST2L est réservé aux locataires, à raison d'un emplacement par bungalow. Les véhicules doivent être sur l'emplacement prévu à cet effet. Le personnel se réserve le droit de coller une étiquette sur votre pare-brise vous invitant à déplacer votre véhicule si celui-ci n'est pas garé dans les emplacements attribués.

Le parking est éclairé mais pas surveillé, nous déclinons toute responsabilité en cas de dégradation éventuelle.

19. Réception

La réception sur site est ouverte de 7h à 13h et après 13 heures uniquement par téléphone

20. Les bungalows

État des lieux des bungalows

- **Étage**

Chambre 1 : 1 lit double, 2 draps, 2 couvertures lit, 2 taies, 2 alèses, 2 housses de matelas, 2 oreillers, 1 ventilateur, 1 commode.

Chambre 2 : 1 lit double, 2 draps, 2 couvertures lit, 2 taies, 2 alèses, 2 housses de matelas, 2 oreillers, 1 ventilateur, 1 commode.

- **Rez-de-chaussée**

Chambre 1 : 1 lit triple, 3 draps, 3 couvertures lit, 3 taies, 3 alèses, 3 housses de matelas, 3 oreillers, 1 ventilateur, 1 commode.

Chambre 2 : 1 lit triple, 3 draps, 3 couvertures lit, 3 taies, 3 alèses, 3 housses de matelas, 3 oreillers, 1 ventilateur, 1 commode.

- **Salle de bain** :

Abattant WC, balai WC, flexible douche, poubelle, tapis, miroir, (siège de douche PMR bungalow bleu).

- **Kitchenette** :

1 ventilateur, 1 réfrigérateur, micron onde, 10 assiettes plates, 10 assiettes creuses, 10 assiettes à dessert, 10 cuillères à café, 10 cuillères à soupe, 10 fourchettes, 10 couteaux, 10 verres, 10 tasses, 1 égouttoir, 1 balai, 1 pelle, 1 poubelle, 1 table, 4 chaises, 1 miroir

- **Terrasses communes**

1 grande table, 2 grands bancs

21. Votre départ

- Les chambres doivent être libérées à 11 heures au plus tard.
- Les poubelles doivent être vidées dans les conteneurs prévus à cet effet.
- Le coin cuisine doit être rangé. La vaisselle doit être lavée et rangée.
- Un inventaire sera effectué le jour de votre départ avant la remise de votre caution.
- Toute dégradation ou disparition d'objet fera l'objet d'une facturation.

22. Litiges

Toute réclamation relative à l'état des lieux lors d'une location, doit être soumise à la Mairie du LORRAIN, dans les 24 heures à compter de l'entrée dans les lieux. Toute autre réclamation doit lui être adressée dans les meilleurs délais, par lettre. En cas de désaccord persistant, les litiges peuvent être soumis au même service qui s'efforcera de trouver un accord amiable.

Je soussigné (e)

Monsieur, Madame.....

désigné (e) locataire, reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du

CHST2L et l'accepte.

Date et signature

Précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé »

**Centre d'Hébergement
de Loisirs et Touristique du Lorrain**

Tél : xxxx xx xx xx

BON SÉJOUR

Centre d'Hébergement de Loisirs et Touristique

Tableau de tarification

Durée du séjour	1 lit (chambre double)	Lit double (2 personnes)	Chambre triple	Gite Complet
1 / 3 nuitées	25 €	50 €	70 €	200 €
4 / 7 nuitées	20€	40 €	60 €	180 €



VILLE DU LORRAIN

LE MAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE



COMMUNE DU LORRAIN

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LORRAIN

N°18/04/2024

SEANCE DU 04 AVRIL 2024
PRESIDENCE DE Monsieur Justin PAMPHILE

Monsieur Richard HENRIETTE - Secrétaire

En l'an Deux Mille Vingt Quatre, le quatre avril à 17 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Justin PAMPHILE- Maire

**CENTRE D'HEBERGEMENT DE LOISIRS ET TOURISTIQUE DU LORRAIN -
DEMANDE DE SUBVENTION**

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 24



PRESENTS : Justin PAMPHILE - René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Lucien VICTORIN - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Antoinette CABRIMOL- Irène THALMENSY- Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL -

ABSENTS EXCUSES : Gérard CABRIMOL - Marie MARIELLO - Yann DESCAS - Céline LOUISOR

ABSENTS : - Alex DUCLOVEL - Gérard COLY – Cornélie Marie ONIER – Véronique PAMPHILE-ODIANE - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS - Yann DESCAS à Pamela PATRON - Céline LOUISOR à Noémie DUCLOVEL.

Afin de poursuivre son plan d'action pour le développement de son territoire, la ville sollicite le concours du FEDER pour l'opération suivante :

CENTRE D'HEBERGEMENT SPORTIF TOURISTIQUE ET DE LOISIRS

Face à une demande grandissante d'hébergement touristique et de loisirs, la ville a entrepris des travaux en vue de rénover les gîtes de Sous-Bois.

Situé sur un site agréable à proximité de la Piscine Municipale et du Complexe sportif, cet espace permettra aux résidents de bénéficier des équipements aménagés pour la pratique de sport mais également pour exercer diverses activités pédagogiques, ludiques et touristiques.

Par délibération du 17 Février 2022, le conseil municipal avait arrêté un plan de financement faisant apparaître une contribution de l'Etat au titre du FEI 2022. Cette dernière n'ayant été obtenue, il convient de poursuivre la recherche de crédits pour ce programme.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à **QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS HORS TAXES (450 000,00€ H.T)** soit **QUATRE CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS TOUTES TAXES COMPRISES (488 250,00€ T.T.C)**

Le plan de financement est établi comme suit :

Coût des travaux Hors Taxes	450 000,00€
FEDER (65%)	292 500,00€
CTM (25%)	112 500,00€
Ville (10 %)	45 000,00€
Montant Toutes Taxes Comprises	488 250,00€

(Dont 38 250,00 € de T.V.A à la charge de la ville)

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le programme des travaux envisagés, à l'unanimité des présents décident de :

- Arrêter le plan de financement tel que proposé :

Structure d'accueil, d'hébergement et de loisir

Coût des travaux Hors Taxes	450 000,00€
FEDER (65%)	292 500,00€
CTM (25%)	112 500,00€
Ville (10 %)	45 000,00€
	<hr/>
Montant Toutes Taxes Comprises	488 250,00€

(Dont 38 250,00 € de T.V.A à la charge de la ville)

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention auprès du FEDER Martinique

Fait et délibéré en séance,

Lorrain, le 04 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Justin PAMPHILE





VILLE DU LORRAIN

LE MAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE



COMMUNE DU LORRAIN

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LORRAIN

N°19/04/2024

SEANCE DU 04 AVRIL 2024
PRESIDENCE DE Monsieur Justin PAMPHILE

Monsieur Richard HENRIETTE - Secrétaire

En l'an Deux Mille Vingt Quatre, le quatre avril à 17 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Justin PAMPHILE– Maire

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE
MODIFICATION DES PLANS DE FINANCEMENT ET DES PROGRAMME**

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 24



PRESENTS : Justin PAMPHILE - René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Lucien VICTORIN - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Antoinette CABRIMOL- Irène THALMENSY– Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL -

ABSENTS EXCUSES : Gérard CABRIMOL - Marie MARIELLO - Yann DESCAS - Céline LOUISOR

ABSENTS : - Alex DUCLOVEL - Gérard COLY – Cornélie Marie ONIER – Véronique PAMPHILE-ODUANE - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS - Yann DESCAS à Pamela PATRON - Céline LOUISOR à Noémie DUCLOVEL.

Depuis la mise en place du dispositif d'aides aux communes, la ville du Lorrain a répondu à chacun des appels à projets pour permettre le financement des opérations entrant dans le cadre de ce dispositif.

Compte tenu des compétences en interne, certaines opérations ont été réalisées par le personnel municipal. La Collectivité territoriale ne prenant en compte les dépenses liées à la main d'œuvre, il y a lieu de modifier les plans de financement pour ne tenir compte que des dépenses éligibles.

Par ailleurs, certains programmes n'ont pu être exécutés ou ont fait l'objet de modification. En concertation avec Monsieur le Président du conseil exécutif de la Collectivité Territoriale, et à la suite des séances de travail avec ses collaborateurs, ci-après, les propositions retenues sont les suivantes :

STRUCTURE DE GARDE DE LA PETITE ENFANCE A MORNE CAPOT

La ville du Lorrain pour répondre à un besoin identifié de structure d'accueil de la petite enfance à rénover l'ancienne école maternelle de Morne Capot en vue d'y installer une crèche et une garderie.

Le plan de financement arrêté pour cette opération était le suivant :

Montant H.T des travaux :	552 000,00€
CAF (57%)	315 000,00€
CTM ACTC 2010 (16,30%)	90 000,00€
CTM ACTC 2014 (21,70%)	119 400,00€
Ville (5%)	27 600,00€
Montant T.T.C	598 920,00€

(Dont 46 920,00 € de T.V.A à la charge de la ville)

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) n'ayant pu honorer la totalité de son engagement, l'exécution de l'opération faisant apparaître une dépense de CINQ CENT MILLE TROIS CENT

QUATRE VINGT DIX EUROS ET SEIZE CENTIMES Hors Taxes (500 390,16€ H.T), il a été proposé le plan de financement ci-après :

Montant H.T des travaux :	500 390,16€
CAF (54%)	270 500,39
CTM ACTC 2010 (18%)	90 000,00€
CTM ACTC 2014 (24%)	119 400,00€
Ville (4%)	20 489,77€
Montant T.T.C	542 923,32€

(Dont 42 533,16 € de T.V.A à la charge de la ville)

PROTECTION DES LIEUX HABITES QUARTIER MORNE-CAPOT ET MORNE-CERON

Cette opération consistait à réaliser des travaux en vue de protéger les habitants contre les inondations. Le coût des travaux était estimé à TROIS CENT MILLE EUROS HORS TAXES (300 000,00€) soit TROIS CENT VINGT-CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS TOUTES TAXES COMPRISES (325 500,00€ T.T.C).

Le programme de travaux ne pouvant d'une part être réalisé et d'autre part la contribution de l'Etat étant revu à la baisse, il a été proposé de modifier les objectifs ainsi que le plan de financement.

Pour rappel, il était le suivant :

Montant H.T des travaux :	300 000,00€
Etat (80%)	240 000,00€
CTM ACTC 2015 (15%)	45 000,00€
Ville (5%)	15 000,00€
Montant T.T.C	325 500,00€

(Dont 25 500,00 € de T.V.A à la charge de la ville)

Le nouveau coût de réalisation de ce projet est de CENT QUARANTE-TROIS MILLE EUROS HORS TAXES (143 000,00€) soit CENT CINQUANTE-CINQ MILLE CENT CINQUANTE-CINQ EUROS TOUTES TAXES COMPRISES (155 155,00€ T.TC). Il a été proposé d'intégrer les crédits affectés à l'aménagement du centre technique, à cette opération de protection des lieux habités Morne -Capot et Morne-Céron et d'étendre le programme à l'ensemble du territoire.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Montant H.T des travaux :	143 000,00€
Etat (44,44%)	60 000,00€
CTM « ex C. Général » (24.45%)	33 000,00€
CTM ACTC 2015 (33,33%)	45 000,00€
Ville (3,70%)	5 000,00€
Montant T.T.C	155 155,00€
<i>(Dont 12 155,00€ de T.V.A à la charge de la ville)</i>	

AMÉNAGEMENT DU CIMETIERE -PHASE 2-

Cette opération avait pour objectif de répondre d'une part à la législation funéraire en installant un site cinéraire en vue d'une meilleure maîtrise de l'espace et d'autre part d'améliorer les conditions de sécurité et de déplacement des usagers.

Le plan de financement de cette phase était le suivant :

Montant des travaux	266 902 ,00€
Etat DSIL 2016 (20%)	53 380,40€
CTM ACTC 2015 (27%)	72 000,00€
CTM ACTC 2016 (25%)	66 000,00€
Ville (28%)	75 521,60
Montant T.T.C	289 588,67€
<i>(Dont 22 686,67€ de TVA à la charge de la ville)</i>	

Les travaux consistaient à la réalisation de dix-huit enfeus, un site cinéraire, un colombarium ainsi que la reprise de la clôture, une voie de dégagement et l'éclairage de l'espace.

Les travaux ayant été réalisés en grande partie par le personnel de la ville, ce qui réduit le coût initial, l'Etat ne peut porter sa contribution initiale.

Aussi, il a été proposé le plan de financement suivant :

Montant des travaux	215 000,00€
Etat DSIL 2016 (16,53%)	35 539,00€
CTM ACTC 2015 (33,49%)	72 000,00€
CTM ACTC 2016 (30,70)	66 000,00€
Ville (19,28%)	41 461,00€
Montant T.T.C	233 275,00€

(Dont 18 275,00€ de TVA à la charge de la ville)

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décident de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de modification de programme des travaux,
- Approuver le projet d'intégration des suggestions
- Arrêter les plans de financement tel que proposé :

STRUCTURE DE GARDE DE LA PETITE ENFANCE A MORNE CAPOT

Montant H.T des travaux :	500 390,16€
CAF (54,00%)	270 500,39
CTM ACTC 2010 (18,00%)	90 000,00€
CTMM ACTC 2014 (24,00%)	119 400,00€
Ville (4%)	20 489,77€
Montant T.T.C	542 923,32€

(Dont 42 533,16 € de T.V.A à la charge de la ville)

 **PROTECTION DES LIEUX HABITES QUARTIER MORNE-CAPOT ET MORNE-CERON**

Montant H.T des travaux :	143 000,00€
Etat (44,44%)	60 000,00€
CTM « ex C. Général » (24.45%)	33 000,00€
CTM ACTC 2015 (33,33%)	45 000,00€
Ville (3,70%)	5 000,00€
Montant T.T.C	155 155,00€

(Dont 12 155,00€ de T.V.A à la charge de la ville)

 **AMENAGEMENT DU CIMETIERE -PHASE 2-**

Montant des travaux	215 000,00€
Etat DSIL 2016 (16,53%)	35 539,00€
CTM ACTC 2015 (33,49%)	72 000,00€
CTM ACTC 2016 (30,70)	66 000,00€
Ville (19,28%)	41 461,00€
Montant T.T.C	233 275,00€

(Dont 18 275,00€ de TVA à la charge de la ville)

Fait et délibéré en séance,
Lorrain, le 04 avril 2024
POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Justin PAMPHILE



VILLE DU LORRAIN

LE MAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE



COMMUNE DU LORRAIN

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LORRAIN

N°20/04/2024

**SEANCE DU 04 AVRIL 2024
PRESIDENCE DE Monsieur Justin PAMPHILE**

Monsieur Richard HENRIETTE - Secrétaire

En l'an Deux Mille Vingt Quatre, le quatre avril à 17 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Justin PAMPHILE**– Maire

**ACHAT DE GILETS DE PROTECTION - DEMANDE DE SUBVENTION AU
FOND INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 24



PRESENTS : Justin PAMPHILE - René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Lucien VICTORIN - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Antoinette CABRIMOL- Irène THALMENSY– Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL -

ABSENTS EXCUSES : Gérard CABRIMOL - Marie MARIELLO - Yann DESCAS - Céline LOUISOR

ABSENTS : - Alex DUCLOVEL - Gérard COLY – Cornélie Marie ONIER – Véronique PAMPHILE-ODUDIANE - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS - Yann DESCAS à Paméla PATRON - Céline LOUISOR à Noémie DUCLOVEL.

Pour assurer de bonnes conditions de travail et de sécurité à nos agents de la police municipale, la ville s'est engagée à équiper ce personnel de gilets par balles conformes.

Le service de la police municipale de la ville du Lorrain comprend six agents dont quatre gardiens et deux ASVP (Agent de surveillance de la voie publique) chargés de faire respecter les arrêtés de police municipale du Maire. Ceux-ci sont confrontés à des situations conflictuelles qui nécessitent une protection particulière pour les missions effectuées.

En effet, les agents doivent porter un uniforme pour être vus et identifiés par les citoyens et disposer d'accessoires de qualité pour leur sécurité et leur garantir de bonnes conditions de travail.

Aussi, il est envisagé l'achat de six (6) gilets de protection pour un coût estimé à QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DEUX EUROS HORS TAXES (4 782,00€ HT).

L'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D) 2024 pouvant financer cette acquisition à hauteur de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (250,00€) par gilet, il a été proposé de solliciter l'Etat pour une demande de subvention.

Le plan de financement peut être le suivant :

Coût des travaux Hors Taxes	4 782,00 €
FIPD (30 %)	1 500,00€
Ville (70%)	3 282,00€
	<hr/>
Montant Toutes Taxes Comprises	5 188,47€

(Dont 406,47 € de T.V.A à la charge de la ville)

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents décident de :

- Approuver le programme pour l'achat de gilets de protection

- Arrêter le plan de financement proposé :

Coût des travaux Hors Taxes	4 782,00 €
FIPD (30 %)	1 500,00€
Ville (70%)	3 282,00€
	<hr/>
Montant Toutes Taxes Comprises	5 188,47€
<i>(Dont 406,47 € de T.V.A à la charge de la ville)</i>	

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Lorrain, le 04 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Justin PAMPHILE



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

COMMUNE DU LORRAIN

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LORRAIN

N°21/04/2024

SEANCE DU 04 AVRIL 2024
PRESIDENCE DE Monsieur Justin PAMPHILE

Monsieur Richard HENRIETTE - Secrétaire

En l'an Deux Mille Vingt Quatre, le quatre avril à 17 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Justin PAMPHILE**– Maire

COUVERTURE DU PLATEAU SPORTIF DE CARABIN - DEMANDE DE SUBVENTION

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 24



PRESENTS : Justin PAMPHILE - René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Lucien VICTORIN - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Antoinette CABRIMOL- Irène THALMENSY– Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL -

ABSENTS EXCUSES : Gérard CABRIMOL - Marie MARIELLO - Yann DESCAS - Céline LOUISOR

ABSENTS : - Alex DUCLOVEL - Gérard COLY – Cornélie Marie ONIER – Véronique PAMPHILE-ODIANE - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS - Yann DESCAS à Paméla PATRON - Céline LOUISOR à Noémie DUCLOVEL.

Pour poursuivre notre politique en faveur de l'environnement et particulièrement pour contribuer au développement des énergies renouvelables, nous avons arrêté un programme de construction de structure solarisée.

Dans ce dispositif il a été retenu de couvrir le plateau sportif de Carabin.

Situé au quartier Carabin à proximité des écoles Maternelle et Léon CECILE du dit quartier, le plateau sportif de Carabin présente un atout majeur pour la pose de panneaux photovoltaïques.

En sus de cette contribution forte au développement durable de notre cité, ces travaux auront aussi l'avantage de mettre à la disposition de notre population et nos scolaires, un équipement couvert qui permettra la pratique des activités sportives en tout temps.

Pour rappel, ce complexe sportif mis à la disposition de l'association Eveil de Carabin, comprend, une salle polyvalente, un plateau sportif multi sport et un terrain de foot.

Les travaux envisagés sont :

- Réalisation de fondation
- Confection et pose de charpente métallique
- Fourniture et pose d'une couverture en tôle iso
- Réalisation d'un bardage côté Sud Est
- Mise en place d'un éclairage LED
- Pose d'une clôture rigide
- Reprise, peinture et marquage du plateau
- Frais d'étude

Le coût de cette opération est arrêté à QUATRE CENT MILLE EUROS Hors Taxes (400 000,00€ H.T) soit QUATRE CENT TRENTE-QUATRE MILLE EUROS Toutes Taxes Comprises (434 000,00€ T.T.C)

Après discussion et délibération, les membres du Conseil Municipal , à l'unanimité des présents décident de :

- Approuver le programme des travaux
- Arrêter le plan de financement proposé :

Coût des travaux Hors Taxes

400 000,00 €

Sollicitées :

Etat	77 000,00€
Cap Nord	10 000,00€
CTM 2023	52 506,82€

Acquis :

A.N.S (50 %)	200 000,00€
CTM ACTC 2018	50 000,00€
Ville (5%)	10 493,18€

Montant Toutes Taxes Comprises **434 000,00€**
(Dont 34 00,00 € de T.V.A à la charge de la ville)

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Lorrain, le 04 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Justin PAMPHILE



VILLE DU LORRAIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE



COMMUNE DU LORRAIN

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LORRAIN

N°22/04/2024

SEANCE DU 04 AVRIL 2024
PRESIDENCE DE Monsieur Justin PAMPHILE

Monsieur Richard HENRIETTE - Secrétaire

En l'an Deux Mille Vingt Quatre, le quatre avril à 17 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Justin PAMPHILE– Maire

ACQUISITION DE TERRAIN ANNONAY - DEMANDE DE SUBVENTION

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 24



PRESENTS : Justin PAMPHILE - René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Lucien VICTORIN - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Antoinette CABRIMOL- Irène THALMENSY– Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL -

ABSENTS EXCUSES : Gérard CABRIMOL - Marie MARIELLO - Yann DESCAS - Céline LOUISOR

ABSENTS : - Alex DUCLOVEL - Gérard COLY – Cornélie Marie ONIER – Véronique PAMPHILE-ODIANE - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS - Yann DESCAS à Paméla PATRON - Céline LOUISOR à Noémie DUCLOVEL.

Par mail du 09 décembre 2023, Mr ANNONAY Daniel, domicilié Morne Pavillon Tartane 97220 LA TRINITE propose à la ville d'acquérir un bien qui lui appartient sis à la rue du Gouverneur Louis PONTON.

Le vendeur dispose de deux parcelles référencées section A Numéro 278 et 279 respectivement de 34 centiares et 2 ares et 50 centiares soit globalement 284 m². Sur ces terrains situés à l'entrée du cimetière il y a un garage implanté.

Le prix proposé par Mr ANNONAY Daniel était de QUATRE-VINGT MILLE (80 000,00€). Au cours des échanges eus avec le vendeur nous avons convenu que la vente pourrait se formaliser moyennant le prix de QUARANTE-MILLE (40 000,00€). Les frais de rédaction de l'acte de la vente seront réglés par l'acquéreur.

Pour permettre le financement de cette acquisition, il a été proposé de solliciter le concours de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) au titre de l'ACTC 2023.

Après discussion et délibération sur les modalités de cette acquisition, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décident de :

- ❖ Solliciter le concours de la Collectivité Territoriale de Martinique pour le financement de cette acquisition,
- ❖ Arrêter le plan de financement proposé :

Coût de l'acquisition :	40 000,00€
CTM ACTC 2023	32 000,00€
Ville	8 000,00€

- ❖ Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette transaction

Lorrain, le 04 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Justin PAMPHILE



VILLE DU LORRAIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE



LE MAIRE

COMMUNE DU LORRAIN

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LORRAIN

N°23/04/2024

SEANCE DU 04 AVRIL 2024
PRESIDENCE DE Monsieur Justin PAMPHILE

Monsieur Richard HENRIETTE - Secrétaire

En l'an Deux Mille Vingt Quatre, le quatre avril à 17 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Justin PAMPHILE– Maire

CONSTRUCTION DU MULTISPORT DE MAXIME DEMANDE DE FINANCEMENT

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 24



PRESENTS : Justin PAMPHILE - René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Lucien VICTORIN - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Antoinette CABRIMOL- Irène THALMENSY– Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL -

ABSENTS EXCUSES : Gérard CABRIMOL - Marie MARIELLO - Yann DESCAS - Céline LOUISOR

ABSENTS : - Alex DUCLOVEL - Gérard COLY – Cornélie Marie ONIER – Véronique PAMPHILE-ODIANE - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS - Yann DESCAS à Paméla PATRON - Céline LOUISOR à Noémie DUCLOVEL.

Lors du conseil municipal du 21 juillet 2023, nous avons arrêté d'une part le programme des travaux ainsi que le plan de financement pour la réalisation d'un terrain multisport au quartier Maxime.

Coût de l'opération : 107 422,00€

ANS	64 453,20 €
ETAT DETR	32 226,60 €
Ville	10 742,00 €

Montant Toutes Taxes Comprises 116 552,87 €

(Dont 9 130,87 € de T.V.A à la charge de la ville)

A cet effet je vous rappelle qu'il s'agit pour la ville de construire un équipement sportif multisport de qualité pour la pratique du sport dans le quartier Maxime, sur le terrain attenant à l'école et a proximité des logements construits par la S.M.H.L.M.

La construction d'un terrain de sport permettra de lutter contre les exclusions sociales et réduire les inégalités d'accès à l'activité physique. Il sera mis à la disposition de l'école ainsi que des habitants du quartier.

Il est prévu sur cet espace les activités suivantes : football, basketball, volleyball, tennis.

Les demandes formulées n'ayant pas abouties, il a été proposé de revoir les contributions de nos partenaires.

Certains prix ayant évolué, le nouveau coût est de Cent Dix Mille Euros Hors Taxes (110 000,00€ H.T) soit Cent Dix-Neuf Mille Trois Cent Cinquante Euros Toutes Taxes Comprises (119 500,00€ T.T.C)

Les membres du Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité des présents décident de :

- Approuver le programme des travaux
- Arrêter le plan de financement proposé :

Coût des travaux Hors Taxes

110 000,00 €

Etat - DETR 2023	32 226,00 € (Acquis)
A.N.S	57 774,00 €
CAP NORD	10 000,00 €
Ville	10 000,00 €

Montant Toutes Taxes Comprises

119 350,00 €

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de financement.

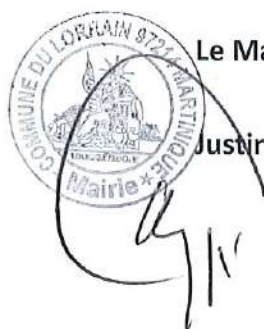
Fait et délibéré en séance,

Lorrain, le 04 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Justin PAMPHILE





VILLE DU LORRAIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE



COMMUNE DU LORRAIN

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LORRAIN

N°24/04/2024

SEANCE DU 04 AVRIL 2024
PRESIDENCE DE Monsieur Justin PAMPHILE

Monsieur Richard HENRIETTE - Secrétaire

En l'an Deux Mille Vingt Quatre, le quatre avril à 17 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Justin PAMPHILE- Maire

REHABILITATION DU GYMNASÉ - PHASE 2 **DEMANDE DE FINANCEMENT**

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2024



NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 24

PRESENTS : Justin PAMPHILE - René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Lucien VICTORIN - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Antoinette CABRIMOL- Irène THALMENSY- Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL -

ABSENTS EXCUSES : Gérard CABRIMOL - Marie MARIELLO - Yann DESCAS - Céline LOUISOR

ABSENTS : - Alex DUCLOVEL - Gérard COLY – Cornélie Marie ONIER – Véronique PAMPHILE-ODIANE - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS - Yann DESCAS à Pamela PATRON - Céline LOUISOR à Noémie DUCLOVEL

Afin de poursuivre les travaux de réhabilitation du Gymnase et permettre la mise à disposition de l'équipement aux ligues, aux associations de la localité et aux scolaires, privés de cet espace depuis janvier 2023, la recherche de financements pour les travaux de la phase 2 a été nécessaire et le montant était estimé à DEUX CENT SIX MILLE QUATRE CENT SEIZE EUROS Hors Taxes (206 416,00€ H.T) soit DEUX CENT VINGT-TROIS MILLE NEUF CENTSOIXANTE ET UN EUROS ET VINGT-SIX CENTIMES Toutes Taxes Comprises (223 961,26€ T.T.C)

Cette phase consiste à reprendre les équipements intérieurs :

- Revêtement de l'aire de jeux,
- Fourniture et pose de but de hand-ball,
- Fourniture et pose de filet de volet,
- Fourniture et pose d'un tableau de scoring,
- Travaux de maçonnerie,
- Ravalements des façades,
- Remplacement des menuiseries bois,
- Peinture intérieure,
- Peinture sol.

Ces travaux sont prévus pour être réalisés dès la mise hors d'eau du bâtiment dont les travaux sont en cours pour permettre une réouverture du Gymnase à la rentrée sportive de septembre.

Les consultations en vue du revêtement font apparaître une augmentation très conséquente de ce poste de travail qui ramène le coût des travaux à TROIS CENT QUATRE VINGT SIX MILLE EUROS (386 000,00€).

Aussi, il a été proposé de revoir le plan de financement.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité des présents décide de :

- ✓ **Approuver le programme des travaux,**
- ✓ **Arrêter le plan de financement proposé :**

Montant H.T	386 000,00€
ANS (51,80%)	200 000,00€
FEI (42,80%)	165 132,80€
Cap-Nord (2,60%)	10 000,00€
Ville (2,80%)	10 867,20€

Montant T.T.C

418 810,00€

(Dont 32 810,00€ de T.V.A à la charge de la ville)

- ✓ Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance,

Lorrain, le 04 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Justin PAMPHILE

[Handwritten signature]



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

COMMUNE DU LORRAIN

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LORRAIN

N°25/04/2024

**SEANCE DU 04 AVRIL 2024
PRESIDENCE DE Monsieur Justin PAMPHILE**

Monsieur Richard HENRIETTE - Secrétaire

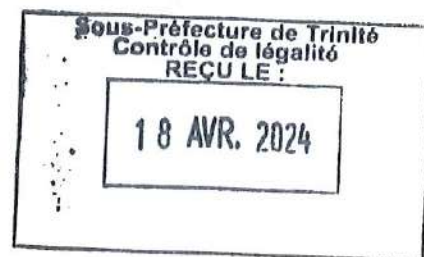
En l'an Deux Mille Vingt Quatre, le quatre avril à 17 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Justin PAMPHILE– Maire

CESSION DES PARCELLES A 360 ET A361 A LA SEMSAMAR

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 24



PRESENTS : Justin PAMPHILE - René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Lucien VICTORIN - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Antoinette CABRIMOL- Irène THALMENSY– Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL -

ABSENTS EXCUSES : Gérard CABRIMOL - Marie MARIELLO - Yann DESCAS - Céline LOUISOR

ABSENTS : - Alex DUCLOVEL - Gérard COLY – Cornélie Marie ONIER – Véronique PAMPHILE-ODIANE - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS - Yann DESCAS à Paméla PATRON - Céline LOUISOR à Noémie DUCLOVEL.

La Ville est propriétaire de deux parcelles, cadastrées A 360 et A 361, situées au centre-ville à l'angle des rues Schœlcher et Gouverneur Ponton. Ces parcelles forment une entité totale de 1 308 m² de terrains plats non bâtis.

La SEMSAMAR a informé la Ville, par courrier en date du 20 septembre 2022, de son intérêt pour l'acquisition des parcelles en vue de faire édifier dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée un bâtiment à usage mixte de commerces et de logements.

Le service France Domaine de la Direction Régionale des Finances Publiques de Martinique a émis un avis le 29 août 2022 déterminant la valeur vénale du bien au prix de 156 960 € (Cent Cinquante Six Mille Neuf Cent Soixante Euros) soit 120 € le m².

Compte tenu du projet présenté et de l'intérêt pour la commune, il a été proposé de céder à la SEMSAMAR, les parcelles A 360 et A361 d'une superficie totale de 1 308 m² à 156 960 € (Cent Cinquante Six Mille Neuf Cent Soixante Euros).

Les frais de rédaction de l'acte seront réglés par l'acquéreur.

Les membres du Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité des présents décident de :

- Approuver la cession au profit de la SEMSAMAR, des parcelles A 360 et A 361 d'une superficie totale de **1 308 m²** au prix de **156 960 €** (Cent Cinquante Six Mille Neuf Cent Soixante Euros).
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance,

Lorrain, le 04 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Justin PAMPHILE



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

COMMUNE DU LORRAIN



LE MAIRE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LORRAIN

N°26/04/2024

SEANCE DU 04 AVRIL 2024
PRESIDENCE DE Monsieur Justin PAMPHILE

Monsieur Richard HENRIETTE - Secrétaire

En l'an Deux Mille Vingt Quatre, le quatre avril à 17 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Justin PAMPHILE- Maire

**REHABILITATION COURT DE TENNIS
DEMANDE DE SUBVENTION**

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 24



PRESENTS : Justin PAMPHILE - René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Lucien VICTORIN - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Antoinette CABRIMOL- Irène THALMENSY– Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL -

ABSENTS EXCUSES : Gérard CABRIMOL - Marie MARIELLO - Yann DESCAS - Céline LOUISOR

ABSENTS : - Alex DUCLOVEL - Gérard COLY – Cornélie Marie ONIER – Véronique PAMPHILE-ODIANE - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS - Yann DESCAS à Pamela PATRON - Céline LOUISOR à Noémie DUCLOVEL.

Pour poursuivre ses investissements en matière sportive et notamment sur le complexe Michel THALMENSY sis au quartier Sous-Bois, la ville entend réhabiliter les deux courts de tennis.

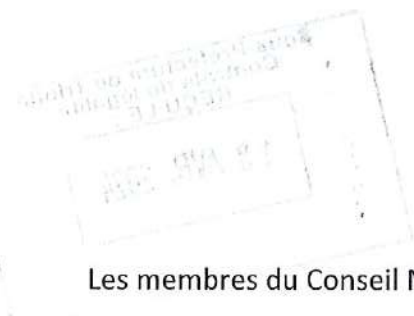
Ces travaux ont été examinés avec le TENNIS CLUB DU LORRAIN, l'association sportive dont l'équipement est mis à disposition. Cette dernière encadre les licenciés affiliés à sa structure mais aussi les scolaires qui utilisent le site.

Les travaux envisagés concernent la réfection des deux courts de tennis et portent particulièrement sur le revêtement.

Le coût est estimé à Cent Mille Euros Hors Taxes (100 000,00 € H.T) soit Cent Huit Mille Cinq Cents Euros Toutes Taxes Comprises (108 500,00 € T.T.C)

Coût des travaux Hors Taxes	100 000,00 €
Etat	91 000,00 € (Sollicitée)
Ville	9 000,00 €

Montant Toutes Taxes Comprises	108 500,00 €
(Dont 8 500,00 € DE T.V.A à la charge de la ville)	



Les membres du Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité des présents décident de :

- Approuver le programme des travaux
- Arrêter le plan de financement proposé :

Coût des travaux Hors Taxes	100 000,00 €
Etat	91 000,00 € (Sollicitée)
Ville	9 000,00 €

Montant Toutes Taxes Comprises	108 500,00 €
(Dont 8 500,00 € DE T.V.A à la charge de la ville)	

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de financement.

Fait et délibéré en séance,
Lorrain, le 04 avril 2024
POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Justin PAMPHILE



VILLE DU LORRAIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE



COMMUNE DU LORRAIN

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LORRAIN

N°27/04/2024

SEANCE DU 04 AVRIL 2024
PRESIDENCE DE Monsieur Justin PAMPHILE

Monsieur Richard HENRIETTE - Secrétaire

En l'an Deux Mille Vingt Quatre, le quatre avril à 17 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Justin PAMPHILE- Maire

REHABILITATION DE LA TOITURE DE FRANCE SERVICE **DEMANDE DE FINANCEMENT**

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 24



PRESENTS : Justin PAMPHILE - René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Lucien VICTORIN - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Antoinette CABRIMOL- Irène THALMENSY– Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL -

ABSENTS EXCUSES : Gérard CABRIMOL - Marie MARIELLO - Yann DESCAS - Céline LOUISOR

ABSENTS : - Alex DUCLOVEL - Gérard COLY – Cornélie Marie ONIER – Véronique PAMPHILE-ODIANE - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS - Yann DESCAS à Paméla PATRON - Céline LOUISOR à Noémie DUCLOVEL.

La ville du Lorrain s'est inscrite dans un accompagnement de la population. Depuis la création du dispositif, France Service a répondu très favorablement à la mise à disposition d'un bâtiment pour accueillir la M.S.A.P devenue depuis FRANCE SERVICE.

Cette structure répondant parfaitement aux attentes de tous : Population, partenaires et animateurs il y a lieu afin de leurs permettre d'évoluer dans de bonnes conditions de procéder à des travaux de Réhabilitation.

Ce bâtiment sis au Lotissement Presbourg nécessite des travaux d'étanchéité en toiture pour assurer la réception dans un cadre sécurisé.

La dépense est évaluée à Vingt-Huit Mille Six Cent Huit Euros Hors Taxes (28 608,00 € H.T) soit Trente et Un Mille Trente-Neuf Euros et Soixante-Huit Centimes (31 039,68 € T.T.C)

Les membres du Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité des présents décident de :

- Approuver le programme des travaux
- Arrêter le plan de financement proposé :

Coût des travaux Hors Taxes		28 608,00 €
Etat	26 000,00 € (Sollicitée)	
Ville	2 608,00 €	
Montant Toutes Taxes Comprises		31 039,68 €
	(Dont 2 431,68 € de T.V.A à la charge de la ville)	

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de financement.

Fait et délibéré en séance,

Lorrain, le 04 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

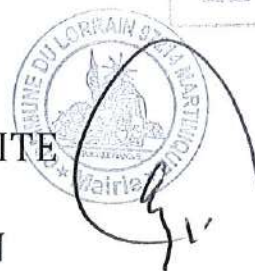
Justin PAMPHILE



VILLE DU LORRAIN

LE MAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE



COMMUNE DU LORRAIN

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LORRAIN

N°28/04/2024

SEANCE DU 04 AVRIL 2024
PRESIDENCE DE Monsieur Justin PAMPHILE

Monsieur Richard HENRIETTE - Secrétaire

En l'an Deux Mille Vingt Quatre, le quatre avril à 17 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Justin PAMPHILE- Maire

LOCAUX DU SERVICE URBANISME - DEMANDE DE FINANCEMENT

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 24



PRESENTS : Justin PAMPHILE - René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Lucien VICTORIN - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Antoinette CABRIMOL- Irène THALMENSY- Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL -

ABSENTS EXCUSES : Gérard CABRIMOL - Marie MARIELLO - Yann DESCAS - Céline LOUISOR

ABSENTS : - Alex DUCLOVEL - Gérard COLY – Cornélie Marie ONIER – Véronique PAMPHILE-ODIANE - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS - Yann DESCAS à Paméla PATRON - Céline LOUISOR à Noémie DUCLOVEL.

Jadis installé dans cet immeuble sis à la Rue Victor HUGO, le service urbanisme a du être délocalisé compte tenu de l'état de dégradation de l'immeuble.

Aussi avec l'acquisition de ce bâtiment et de sa mise à disposition par l'Etablissement Public Foncier Local (E.P.F.L), la ville entend se réapproprier cet espace en vue d'y installer ses services.

L'objectif fixé par la collectivité étant d'une part d'améliorer les conditions de travail des agents et d'autre part, surtout de proposer un service public de meilleure qualité.

A cet effet, il a été proposé au conseil municipal de réhabiliter ce bâtiment.

Les travaux à réaliser sont : Le remplacement des menuiseries – Etanchéité – Peinture.

Le projet est estimé à Cent Mille Euros Hors Taxes (100 000,00€ H.T) soit Cent Huit Mille Cinq Cents Euros Toutes Taxes Comprises (108 500,00€ T.T.C)

Coût des travaux Hors Taxes	100 000,00 €
Etat	91 000,00 € (Sollicitée)
Ville	9 000,00 €
Montant Toutes Taxes Comprises	108 500,00 €
	(Dont 8 500,00 € de T.V.A à la charge de la ville)

Les membres du Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité des présents décident de :

- Approuver le programme des travaux
- Arrêter le plan de financement proposé :

Coût des travaux Hors Taxes	100 000,00 €
Etat	91 000,00 € (Sollicitée)
Ville	9 000,00 €
Montant Toutes Taxes Comprises	108 500,00 €
	(Dont 8 500,00 € de T.V.A à la charge de la ville)

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de financement.

Fait et délibéré en séance,

Lorrain, le 04 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Justin PAMPHILE



VILLE DU LORRAIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE



LE MAIRE

COMMUNE DU LORRAIN

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LORRAIN

N°29/04/2024

SEANCE DU 04 AVRIL 2024
PRESIDENCE DE Monsieur Justin PAMPHILE

Monsieur Richard HENRIETTE - Secrétaire

En l'an Deux Mille Vingt Quatre, le quatre avril à 17 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Justin PAMPHILE– Maire

RAVALEMENT FACADE ECOLE ISIDORE PIERRE LOUIS DEMANDE DE FINANCEMENT

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 24



PRESENTS : Justin PAMPHILE - René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Lucien VICTORIN - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Antoinette CABRIMOL- Irène THALMENSY– Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL -

ABSENTS EXCUSES : Gérard CABRIMOL - Marie MARIELLO - Yann DESCAS - Céline LOUISOR

ABSENTS : - Alex DUCLOVEL - Gérard COLY – Cornélie Marie ONIER – Véronique PAMPHILE-ODIANE - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS - Yann DESCAS à Pamela PATRON - Céline LOUISOR à Noémie DUCLOVEL.

Le groupe scolaire Isidore PIERRE-LOUIS sis à la Rue Jules FERRY est constitué de deux bâtiments R + 3 en L. Il accueille pas moins de 100 élèves ainsi que les centres d'accueil et de loisirs des associations du territoire.

Par ailleurs, il permet au C.C.A.S de recevoir les adhérents dans le cadre du soutien à la scolarité.

Il est à noter que ce bâtiment est répertorié comme abri en cas de catastrophe naturelle.

La ville souhaitant améliorer particulièrement les conditions d'accueil de la communauté scolaire de l'Ecole Isidore Pierre-Louis et de tous les autres utilisateurs a retenu de procéder à l'étanchéité en façade.

Ce programme de travaux vient compléter la réfection de la toiture et le remplacement des menuiseries, prévus dans des phases antérieures qui seront réalisées elles aussi cette année.

Cette intervention est estimée à Cinquante Mille Euros Hors Taxes (50 000,00€ H.T) soit Cinquante Quatre Mille Deux Cent Cinquante Euros Toutes Taxes Comprises (54 250,00€ T.T.C)

Les membres du Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité des présents décident de :

- Approuver le programme des travaux
- Arrêter le plan de financement proposé :

Coût des travaux Hors Taxes		50 000,00 €
Etat	45 500,00€ (Sollicitée)	
Ville	4 500,00€	
Montant Toutes Taxes Comprises		54 250,00 €
	(Dont 4 250,00 € de T.V.A à la charge de la ville)	

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de financement.

Fait et délibéré en séance,

Lorrain, le 04 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Justin RAMPHILE



VILLE DU LORRAIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE



LE MAIRE

COMMUNE DU LORRAIN

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LORRAIN

N°30/04/2024

SEANCE DU 04 AVRIL 2024
PRESIDENCE DE Monsieur Justin PAMPHILE

Monsieur Richard HENRIETTE - Secrétaire

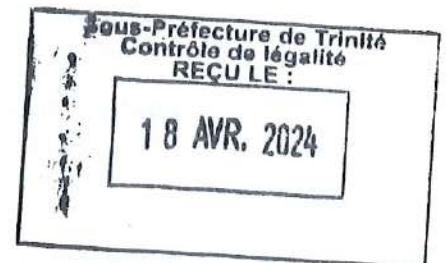
En l'an Deux Mille Vingt Quatre, le quatre avril à 17 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Justin PAMPHILE- Maire

ETUDES DIVERS PROJETS - DEMANDE DE FINANCEMENT

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 24



PRESENTS : Justin PAMPHILE - René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Lucien VICTORIN - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Antoinette CABRIMOL- Irène THALMENSY- Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL -

ABSENTS EXCUSES : Gérard CABRIMOL - Marie MARIELLO - Yann DESCAS - Céline LOUISOR

ABSENTS : - Alex DUCLOVEL - Gérard COLY – Cornélie Marie ONIER – Véronique PAMPHILE-ODIANE - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS - Yann DESCAS à Paméla PATRON - Céline LOUISOR à Noémie DUCLOVEL.

Dans le cadre de son développement, économique, touristique, sportif, culturel et de la revitalisation de son centre bourg, la ville du Lorrain a élaboré plusieurs actions à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif.

A cet effet, elle a répertorié les projets permettant de répondre à ce développement : Construction d'une Kassaverie, Aménagement d'un centre équestre, Réhabilitation de la chapelle de Vivé et de la Maison de la culture ainsi que la reconstruction de l'Hôtel de Ville.

Pour mener à terme ces différents projets, elle envisage de mettre en œuvre les études préalables nécessaires à déterminer leurs faisabilités ainsi que les Avant-Projets Sommaires.

Le besoin financier prévu pour commencer cette phase d'étude des opérations est de Cent Mille Euros Hors Taxes (100 000,00 € H.T) soit Cent Huit Mille Cinq Cent Euros Toutes Taxes Comprises (108 500,00 € T.T.C)

Les membres du Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité des présents décident de :

- Approuver le programme des travaux
- Arrêter le plan de financement proposé :

Coût des travaux Hors Taxes	100 000,00 €
C.T.M - A.C.T.C 2023	80 000,00€ (Sollicitée)
Ville	20 000,00€
Montant Toutes Taxes Comprises	108 500,00 €
(Dont 8 500,00 € de T.V.A à la charge de la ville)	



- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de financement

Fait et délibéré en séance,

Lorrain, le 04 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

Maire,
Justin PAMPHILE





VILLE DU LORRAIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE



LE MAIRE

COMMUNE DU LORRAIN

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LORRAIN

N°31/04/2024

SEANCE DU 04 AVRIL 2024
PRESIDENCE DE Monsieur Justin PAMPHILE

Monsieur Richard HENRIETTE - Secrétaire

En l'an Deux Mille Vingt Quatre, le quatre avril à 17 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Justin PAMPHILE- Maire

AMENAGEMENT DES ARCHIVES - DEMANDE DE FINANCEMENT

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 24



PRESENTS : Justin PAMPHILE - René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Lucien VICTORIN - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Antoinette CABRIMOL- Irène THALMENSY– Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL -

ABSENTS EXCUSES : Gérard CABRIMOL - Marie MARIELLO - Yann DESCAS - Céline LOUISOR

ABSENTS : - Alex DUCLOVEL - Gérard COLY – Cornélie Marie ONIER – Véronique PAMPHILE-ODIANE - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS - Yann DESCAS à Paméla PATRON - Céline LOUISOR à Noémie DUCLOVEL.

Situé dans le bâtiment annexe de la mairie, l'espace dédié à l'archivage est trop exigu et ne permet plus de conserver les documents dans de bonnes conditions pour leur consultation et leur pérennité.

Pour pallier cette situation qui pénalise le service public, la ville a prévu d'installer les archives dans deux salles désaffectées de l'école Isidore Pierre-Louis.

Les travaux envisagés sont : Fermeture - Sécurisation – Climatisation- Système d'alarme spécifique à ces pièces- Rayonnage – Aménagement d'un accueil du public- Bureau de l'archiviste.

Le coût de cette opération est estimé à Trente Mille Euros Hors Taxes (30 000,00 € H.T) soit Trente Deux Mille Cinq Cinquante Euros Toutes Taxes Comprises (32 550,00 € T.T.C).

Les membres du Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité des présents décident de :

- Approuver le programme des travaux
- Arrêter le plan de financement proposé :

Coût des travaux Hors Taxes		30 000,00 €
C.T.M – A.C.T.C 2023	24 000,00€ (Sollicitée)	
Cap Nord	3 000,00€	
Ville	3 000,00€	
Montant Toutes Taxes Comprises		32 550,00 €
	(Dont 2 550,00€ de T.V.A à la charge de la ville)	

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de financement

Fait et délibéré en séance,

Lorrain, le 04 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

Maire,
Justin PAMPHILE





LE MAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

COMMUNE DU LORRAIN

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LORRAIN

N°32/04/2024

SEANCE DU 04 AVRIL 2024
PRESIDENCE DE Monsieur Justin PAMPHILE

Monsieur Richard HENRIETTE - Secrétaire

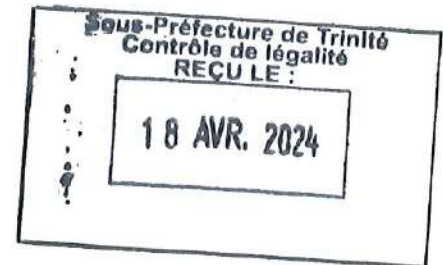
En l'an Deux Mille Vingt Quatre, le quatre avril à 17 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Justin PAMPHILE– Maire

REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE CARABIN
DEMANDE DE FINANCEMENT

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 24



PRESENTS : Justin PAMPHILE - René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Lucien VICTORIN - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Antoinette CABRIMOL- Irène THALMENSY– Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL -

ABSENTS EXCUSES : Gérard CABRIMOL - Marie MARIELLO - Yann DESCAS - Céline LOUISOR

ABSENTS : - Alex DUCLOVEL - Gérard COLY – Cornélie Marie ONIER – Véronique PAMPHILE-ODIANE - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS - Yann DESCAS à Pamela PATRON - Céline LOUISOR à Noémie DUCLOVEL.

Construit en 2007, ce bâtiment implanté sur l'Espace Yves Michel-ETIENNE comprend une salle polyvalente, un office, un bureau, un local arbitre, un dépôt et deux vestiaires pour les sportifs.

Il a été mis à la disposition de l'Association Sportive et Culturelle Eveil de Carabin qui a comme activité la pratique du hand-ball, du foot-ball, les danses traditionnelles, du fitness, du théâtre.

Elle organise régulièrement des centres de loisirs.

Par ailleurs la population des quartiers Morne-Bois, Etoile, Carabin, Moreau et les communautés scolaires de l'école Léon CECILE et Maternelle de Carabin bénéficient de cet espace ainsi que des équipements environnants : plateau multisport.

Pour satisfaire au besoin de tous, garantir la pérennité du bâtiment, et permettre son utilisation en toute sécurité des travaux sont envisagés.

Ils ont été estimés à Quarante Mille Euros Hors Taxe (40 000,00 € H.T) soit Quarante-Trois Mille Quatre Cent Euros Toutes Taxes Comprises (43 400,00 € T.T.C).

Les membres du Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité des présents décident de :

- Approuver le programme des travaux
- Arrêter le plan de financement proposé :

Coût des travaux Hors Taxes		40 000,00 €
C.T.M – A.C.T.C 2023	32 000,00€ (Sollicitée)	
CapNord	4 000,00€	
Ville	4 000,00€	
Montant Toutes Taxes Comprises		43 400,00 €
	(Dont 3 400,00€ de T.V.A à la charge de la ville)	

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de financement

Fait et délibéré en séance,

Lorrain, le 04 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Justin PAMPHILE



VILLE DU LORRAIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE



LE MAIRE

COMMUNE DU LORRAIN

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LORRAIN

N°33/04/2024

SEANCE DU 04 AVRIL 2024
PRESIDENCE DE Monsieur Justin PAMPHILE

Monsieur Richard HENRIETTE - Secrétaire

En l'an Deux Mille Vingt Quatre, le quatre avril à 17 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Justin PAMPHILE- Maire

**CONSTRUCTION D'UN LOCAL ASSOCIATIF RUE JULES FERRY
DEMANDE DE FINANCEMENT**

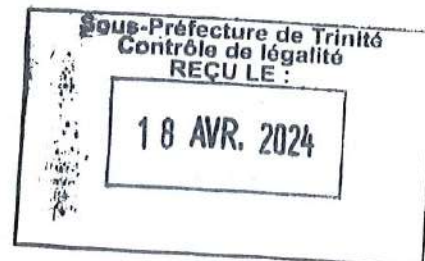
DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 24



PRESENTS : Justin PAMPHILE - René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Lucien VICTORIN - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Antoinette CABRIMOL- Irène THALMENSY- Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL -

ABSENTS EXCUSES : Gérard CABRIMOL - Marie MARIELLO - Yann DESCAS - Céline LOUISOR

ABSENTS : - Alex DUCLOVEL - Gérard COLY – Cornélie Marie ONIER – Véronique PAMPHILE-ODIANE - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS - Yann DESCAS à Pamela PATRON - Céline LOUISOR à Noémie DUCLOVEL.

Depuis quelques années, nous avons décliné un plan d'actions en vue de mieux loger nos associations estimées à une trentaine sur notre territoire.

C'est ainsi que nous avons construit d'une part l'espace Michel COSPAR accueillant six associations : Secouristes, Scrabble, Les amis du Nord, Ti-Chimen, Flech-Bambou, Baryl-Band, et d'autre part pour le RAN, le RCL, le Neptune Club, la boule Lorrinoise, un siège leur permettant d'œuvrer activement pour la cohésion par l'insertion sportive et culturelle.

Afin de poursuivre ce programme, lors du conseil municipal du 22 février 2024, nous avons approuvé le programme de travaux nécessaires à la construction d'un mur de soutènement en contrebas de l'école Gilbert TARQUIN à la rue Jules Ferry.

Mur qui stabilisera le talus de cet établissement transféré dans le bâtiment C de l'école Isidore Pierre-Louis.

Toutefois, sur cet espace libre de toute occupation, nous envisageons d'implanter des locaux pour l'extension de l'espace Michel COSPAR afin de poursuivre nos efforts pour loger nos associations.

Le programme retenu pour cela consiste à y implanter une structure constituée de mobil home.

Le coût de ce projet est estimé à Quatre Vingt Deux Mille Deux Cent Quinze Euros Hors Taxes (82 215,00 € H.T) soit Quatre Vingt Neuf Mille Deux Cent Trois Euros et Vingt Huit Centimes (89 203,28 € T.T.C).

Les membres du Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité des présents décident de :

- Approuver le programme des travaux
- Arrêter le plan de financement proposé :

Coût des travaux Hors Taxes	82 215,00 €
C.T.M – A.C.T.C 2023	64 000,00 € (Sollicitée)
Cap Nord	9 107,00 €
Ville	9 108,00 €
Montant Toutes Taxes Comprises	89 203,28 €
	(Dont 6 988,28€ de T.V.A à la charge de la ville)

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de financement

Fait et délibéré en séance,

Lorrain, le 04 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Justin PAMPHILE



VILLE DU LORRAIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE



COMMUNE DU LORRAIN

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LORRAIN

N°34/04/2024

SEANCE DU 04 AVRIL 2024
PRESIDENCE DE Monsieur Justin PAMPHILE

Monsieur Richard HENRIETTE - Secrétaire

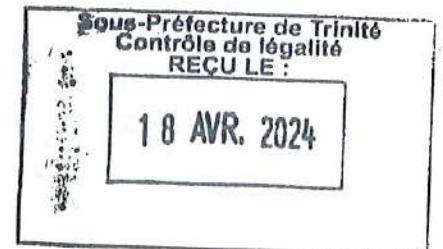
En l'an Deux Mille Vingt Quatre, le quatre avril à 17 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Justin PAMPHILE- Maire

AMENAGEMENT DE L'ANNEXE DU CCAS **DEMANDE DE FINANCEMENT**

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 24



PRESENTS : Justin PAMPHILE - René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Lucien VICTORIN - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Antoinette CABRIMOL- Irène THALMENSY– Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL -

ABSENTS EXCUSES : Gérard CABRIMOL - Marie MARIELLO - Yann DESCAS - Céline LOUISOR

ABSENTS : - Alex DUCLOVEL - Gérard COLY – Cornélie Marie ONIER – Véronique PAMPHILE-ODIANE - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS - Yann DESCAS à Paméla PATRON - Céline LOUISOR à Noémie DUCLOVEL.

Les bureaux nécessaires au fonctionnement du C.C.A.S sont depuis plusieurs décennies installés dans un bâtiment sis à la rue du Gouverneur Louis PONTON.

Les compétences allouées aux C.C.A.S ayant évoluées et la ville toujours soucieuse de répondre aux attentes de sa population en matière sociale a développé de nouveaux services rattachés à cette structure.

L'actuel bâtiment ne pouvant accueillir tous les services mis en place : l'accompagnement à la scolarité, le soutien à la parentalité, l'école sénior, l'action santé et le portage de repas, la ville a déployé ce personnel sur l'immeuble jadis occupé par la poste.

Cet immeuble (ancienne Poste) sis à la Rue du Général de Gaulle a été mis à disposition du C.C.A.S pour satisfaire tant les besoins de la population que ceux des agents.

Afin de permettre son bon fonctionnement, de garantir de meilleures conditions et de rentabiliser l'espace, des travaux sont envisagés pour un montant de Cinquante Mille Euros hors taxes (50 000,00 € H.T) soit cinquante-quatre mille deux cent cinquante euros toutes taxes comprises (54 250,00 € T.T.C)

Les membres du Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité des présents décident de :

- Approuver le programme des travaux
- Arrêter le plan de financement proposé :

Coût des travaux Hors Taxes	50 000,00 €
C.T.M – A.C.T.C 2023	40 000,00 € (Sollicitée)
CapNord	5 000,00 €
Ville	5 000,00 €
Montant Toutes Taxes Comprises	54 250,00 €
(Dont 4 250,00€ de T.V.A à la charge de la ville)	

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de financement.

Fait et délibéré en séance,

Lorrain, le 04 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Justin PAMPHILE